



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 mars 2025 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 05/03/2025

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	E	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU		Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE		Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC		Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	E	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS		Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	E	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	E	Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU	E	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	E	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE		Monsieur CAVALEIRO	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	E	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	E	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	E	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	E	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	E	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT		Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	E	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur DUBEAU	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	E	Monsieur BELIS	

Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS	É	Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER		Monsieur GAYRARD	P
Titulaires		Suppléants		P = présentiel V = visioconférence É = excusé			
CDC Isle Double Landais							
Monsieur ELIZABETH		Madame DUCOS					
Monsieur PARROT		Madame CHEVREUL					

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Guillaume VALEIX, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Monsieur Julien BEDIS, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, représenté par Monsieur Hervé GAYRARD, Délégué suppléant de la CDC de Blaye.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye,

Monsieur Jean-Claude ABAÑADES, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Mireille CONTE JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Armand BATTISTON, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Laurence PEROU, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la CDC du Grand CUBZAGUAIS,

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC du Pays de Saint Aulaye, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais,

Monsieur Jean-Marie DESPRES, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais, donne procuration à Monsieur Alain VALLADE, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais,

Madame Jean-Jacques LAISNE, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LEGAL, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Pascal RIVEAU, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,

Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,
Monsieur DOLIGEZ Sous-préfet de Libourne.

Mouvements élus en séance :

Monsieur Dominique BEC, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais est parti en cours de séance, soit à 17h, l'excluant des votes à compter de la délibération n°2025-09.

Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde est parti en cours de séance, soit à 17h05, l'excluant des votes à compter de la délibération n°2025-09.

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais est parti en cours de séance, soit à 17h05, l'excluant des votes à compter de la délibération n°2025-09.

Monsieur Jean-Marie GOMBEAU, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais est parti en cours de séance, soit à 17h05, l'excluant des votes à compter de la délibération n°2025-09.

Madame Marie-France REGIS, Déléguée titulaire de la CDC du Fronsadais est partie en cours de séance, soit à 17h15, l'excluant des votes à compter de la délibération n°2025-09.

Madame Brigitte POIRIER, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye est partie en cours de séance, soit à 17h23, l'excluant des votes à compter de la délibération n°2025-09.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors du Comité syndical du 11 mars 2025, 26 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION N°2025-09

Objet : Rapport d'orientations budgétaires

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	26
Nombre de procurations	11
Nombre de votants	37

Vu l'article 107, 4°, de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui est venu préciser le contenu obligatoire du rapport d'orientation budgétaire donnant lieu à un débat en instance.

Vu l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que, dans les établissements publics comportant une commune de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Considérant qu'ainsi le Président présente au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Considérant que ce débat ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire, mais essentiel, et ne présente aucun caractère décisionnel. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Considérant que dans les établissements comportant une commune de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux EPCI membres ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Considérant que le rapport d'orientations budgétaires 2025 a été présenté à l'ensemble des délégués présents et qu'il est joint à la présente délibération.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	37
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Article 2 :

Le Président, et la Directrice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

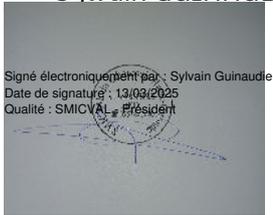
Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 11 mars 2025

Publié le : 19.03.2025

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE



Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie
Date de signature : 13/03/2025
Qualité : SMICVAL - Président

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER



Signé électroniquement par : Michel VACHER
Date de signature : 13/03/2025
Qualité : SMICVAL - MV

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 033-253306617-20250311-2025_09-DE

S²LO



Rapport d'orientation budgétaire 2025

Selon les articles L 5722-1-II et L 2313-1 du code général des collectivités territoriales

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une obligation prévue par le Code Général des Collectivités territoriales en tant que les syndicats mixtes composés d'EPCI sont soumis aux mêmes règles budgétaires et comptables que les collectivités locales (cf. : article L5722-1-II renvoyant à l'article L 2313-1). Dans ce cadre, il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Il permet d'associer le Conseil syndical à la préparation du budget et doit règlementairement comprendre les principaux éléments suivants :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement, avec les principales hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- Des éléments concernant la politique de ressources humaines de la collectivité ;
- La présentation des engagements pluriannuels de la collectivité, notamment en matière d'investissement ;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter la stratégie d'actions et financière du SMICVAL en 2025.

Ainsi, ce rapport abordera :

✓ Le contexte économique global, réglementaire et local 2025		pages 3 à 7
✓ Le projet IMPACT et les 4 transformations structurelles		pages 8 à 18
✓ La déclinaison opérationnelle « NéoSMICVAL » en 2024 et les résultats techniques et économiques en découlant		pages 19 à 30
✓ L'essentiel de 2024 "à retenir 2024"		page
33		
✓ La proposition de projets 2025		pages 34 à 38
✓ La proposition de budget 2025		pages 39 à 54
▪ <i>Fonctionnement</i>	40	
▪ <i>Investissement</i>	43	
▪ <i>Fiscalité</i>	47	
▪ <i>Ratios financiers</i>	50	
▪ <i>Conditions de financement</i>	51	
▪ <i>Dette et projection</i>	52	
✓ L'essentiel de 2025 "à retenir 2025"		page
55		

I. Éléments macroéconomiques mondiaux et nationaux

1. Un contexte économique et politique marqué par l'incertitude, entre croissance modérée et inflation ralentie

a) Une année 2024 entre résilience et nouvelles tensions

Après une année 2023 marquée par une inflation élevée, en particulier sur les prix de l'énergie et des matières premières, la situation économique s'est progressivement détendue en 2024 : la croissance mondiale a atteint 3,3%, contrastée entre la résilience des économies émergentes et **la faiblesse des économies avancées**, notamment en zone euro (0,8%) et en France (1,1%). L'inflation a progressivement diminué, soutenue par la baisse des prix de l'énergie, bien qu'elle reste sous tension dans certains secteurs.

b) Des défis multiples en 2025

L'incertitude devient la norme depuis la fin de l'année 2024. Une croissance molle, une inflation qui persiste, et des tensions géopolitiques toujours présentes tissent un tableau économique fragile et incertain.

Ainsi, l'année 2025 devrait connaître :

- Une **croissance mondiale fragile**, estimée à 3,3%, partagée entre des économies émergentes résilientes et des économies avancées peinant à retrouver leur dynamisme d'avant-Covid.
- Une **inflation modérée**, autour de 2% en zone Euro. A noter cependant que les politiques économiques du président Trump pourraient maintenir une inflation élevée aux Etats-Unis, ce qui ralentirait la baisse des taux d'intérêt.
- Des **tensions géopolitiques persistantes** en Ukraine et au Proche-Orient qui pourraient perturber les chaînes d'approvisionnement et exacerber les tensions sur les marchés énergétiques.

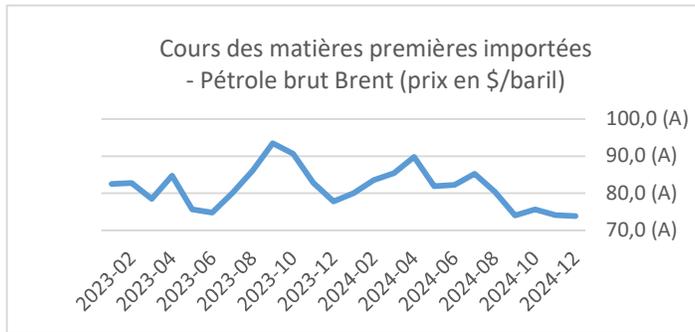
Dans ce contexte, les décisions prises par les Etats-Unis et la zone Euro seront déterminantes. Chacun des deux blocs devra composer entre besoin de réformes structurelles, gestion des tensions commerciales et défi environnemental. La zone Euro devrait bénéficier **d'une politique monétaire plus accommodante** de la BCE et d'un plan de relance en Allemagne permettant de desserrer les coûts de financement des entreprises et des ménages.

La France : sous le poids de la dette et des incertitudes politiques

En 2025, la France fait face à une situation économique et politique complexe. L'instabilité politique de ce début d'année pèse sur ses perspectives économiques déjà impactées par le poids de la dette qui a atteint 5,5% du PIB. La croissance devrait s'établir autour de 0,9%, affaiblie par le ralentissement des investissements et de la consommation. L'inflation devrait ralentir à nouveau pour atteindre 1,6% en moyenne annuelle.

c) L'évolution des prix des matières premières

Les marchés énergétiques ont enregistré une forte volatilité en 2024 avant de terminer l'année globalement sur une tendance baissière, notamment pour le pétrole en recul de -2% (réf: baril de Brent) malgré les tensions au Moyen-Orient. Pour 2025, un scénario de stabilité est privilégié avec toutefois des incertitudes liées à l'influence des décisions de l'administration américaines et à l'impact des tensions géopolitiques sur l'OPEP.



Sources : INSEE

Les marchés des métaux ont tous nettement progressé en 2024, portés par un assouplissement des politiques monétaires aux Etats-Unis et en Europe. Pour 2025, les perspectives devraient être favorables à nouveau, mais les incertitudes demeurent fortes concernant l'impact macroéconomique des éventuelles hausses de barrières douanières américaines.

Sur les autres matières premières (industrielles), les perspectives sont également à la stabilité. Les coûts de production élevés du verre en raison des prix de l'énergie et la demande soutenue de verre recyclé vont maintenir les prix. Les plastiques, dépendant du prix des hydrocarbures, devraient suivre la même tendance. Enfin, les emballages et cartons ont bénéficié d'une demande soutenue ces dernières années qui devraient se stabiliser.

2. Un contexte règlementaire et local qui accentuent des contraintes budgétaires déjà très fortes

a) La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : le pic est atteint en 2025, le montant de la surtaxe a été fixé, une incertitude pour les années suivantes.

La loi AGEC (n° 2020-105, du 10 février 2020), et avant la Loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV - n° 2015-992, du 17 août 2015), ont fixé des objectifs clairs pour répondre au cadre européen et sa finalité de réduction des déchets. Ainsi, dès la loi de finance 2019 (n°2018-1317 en date du 30 décembre 2018), le législateur a voté une augmentation progressive de la TGAP jusqu'en 2025 afin d'inciter à l'action, les collectivités et les citoyens. D'une manière générale, cette taxe, qui s'applique au tarif d'une tonne de déchet enfoui, atteint son pic en 2025.

Trajectoire TGAP	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP (HT / T)	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 € +5€ > seuil du coefficient régional
Augmentation par rapport N-1	1 €	1 €	12 €	10 €	11 €	7 €	7 € +5€ > seuil du coefficient régional

Evolution en %	5,88%	66,67%	33,33%	27,50%	13,73%	12,07%
-----------------------	--------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Rappelons que cette taxe est appliquée à toutes les tonnes de déchets résiduels qui sont enfouis. Cette taxe est collectée par notre prestataire à chaque facturation sur le même principe que la TVA puis reversée à l'Etat. Elle est d'ailleurs elle-même soumise à la TVA de 10%, relevant le coût subi par la collectivité en 2025 à 71,5 € TTC/T (+ 5,5 € TTC/T de sur-TGAP).

Après des augmentations successives ces dernières années, la TGAP a enregistré une augmentation cumulée entre 2020 et 2025 de +360%.



b) La surtaxe de la TGAP fixée à 5€ HT/T, l'application se fera à partir d'un coefficient régional

L'année 2025 enregistre l'instauration d'une surtaxe supplémentaire fixée à 5 HT/T ; l'application se fera à partir d'un coefficient régional établie par le préfet, et calculé comme suit :

Coefficient = moitié de la masse des déchets effectivement **stockée en 2010** sur le territoire de la région / masse totale de stockage autorisée pour 2025 dans les installations de stockage de déchets non dangereux et non inertes de la régie.

Ce coefficient a été établi en région Nouvelle-Aquitaine à 0,541, ce qui correspondrait pour le cas de notre collectivité, à une application de cette surtaxe de 5,5€ /TTC /T sur tous les apports d'OMR et de Non valorisables, **à partir de la 22 500 T enfouis, soit, au vu prévisionnel du Smicval, à partir d'août 2025.**

Le prix de l'enfouissement : une tendance haussière accentuée par une forte inflation

L'enfouissement des déchets résiduels et des non valorisables est le plus gros poste de dépenses de fonctionnement du Smicval, il représente environ 30% des dépenses extérieures du syndicat.

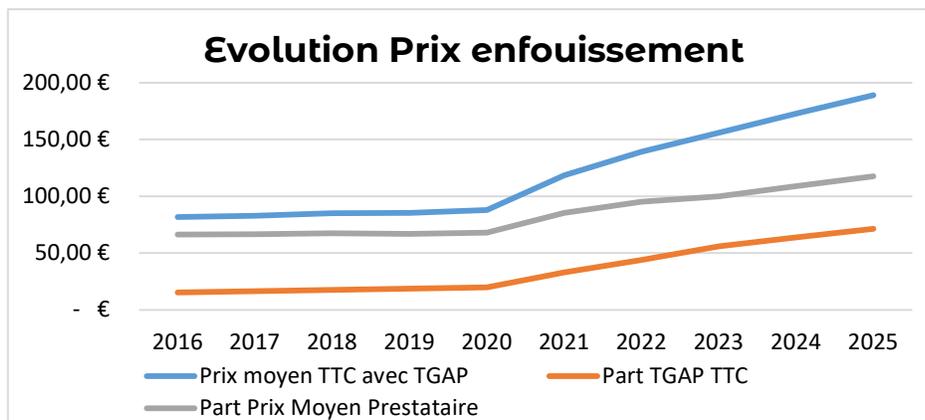
Depuis 2019, la situation quasi monopolistique de VEOLIA sur le département en tant que gestionnaire des exutoires, entraîne une dépendance du syndicat à cette grande entreprise à chaque renouvellement de marché public. Le syndicat demeure le plus gros client de Veolia Lapouyade avec un remplissage de +10% de la capacité de stockage autorisé.

A la fin du marché, une discussion a été menée en 2023, qui a permis au syndicat d'avoir des tarifs renégociés. Pour illustration, voici le récapitulatif des prix moyens jusqu'à 2025.

Evolution des coûts à la tonne ISDND de Lapouyade :

Année	Prix moyen TTC avec TGAP	Evolution par rapport N-1
2016	81,68	
2017	83,01	1,63%
2018	84,95	2,34%
2019	85,49	0,63%
2020	87,89	2,82%
2021	118,40	34,70%
2022	139,16	17,53%
2023	153,23	10,11%
2024	161,7	5,55%
2025	174,96*	8,18%

*Surtaxe TGAP 5,5€ TTC comprise

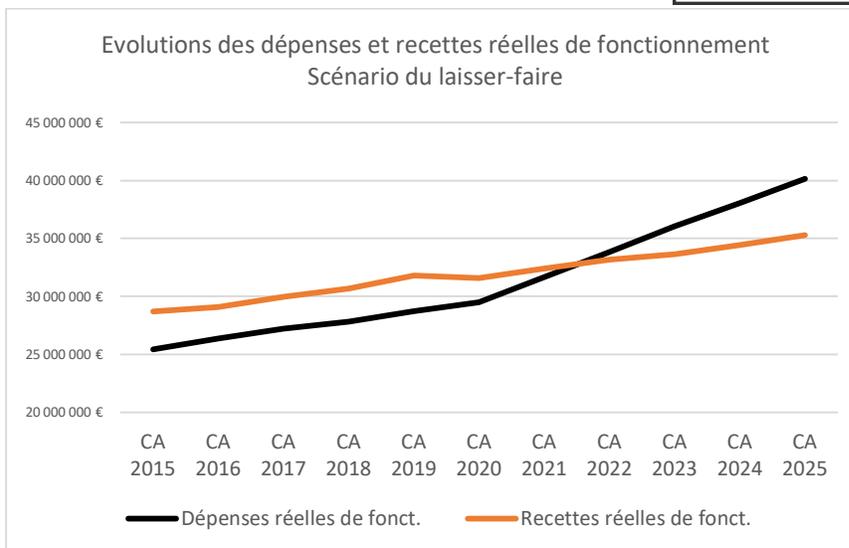


En conclusion, l'incertitude fiscale sur le traitement après 2025 couplée à la situation monopolistique du prestataire Veolia, nous oblige irrémédiablement à travailler sur des solutions d'autonomie de traitement à moyen terme. Et ce, pour éviter une tendance d'augmentation incontrôlée.

c) Les dépenses de fonctionnement : une augmentation au-delà des prévisions imaginées dans le scénario du laisser-faire, conséquence du contexte de crise international et inflationniste

Pour rappel : jusqu'en 2020, les dépenses réelles de fonctionnement du Smicval augmentaient en moyenne de 2,8% par an. Avec la projection de l'augmentation de la TGAP et sans action sur le territoire, le modèle que l'on avait nommé « scénario du laisser-faire » prévoyait une accélération extrêmement rapide de nos dépenses à compter de 2021, au moins +6% /an, entraînant un effet ciseau assez rapidement.

RAPPEL



La réalité s'est montrée ces dernières années encore plus complexe et tendue que le pire de nos scénarios sans que nous puissions agir sur ces éléments. En effet, la succession du Covid, la crise des filières de recyclage, la guerre en Ukraine et les crises énergétiques pèsent encore davantage sur les finances publiques et grapillent encore plus sur les équilibres budgétaires déjà fragiles.

Ainsi, entre 2019 et 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +38%, avec une accélération sensible sur les deux dernières années : +7% entre 2021 et 2022 puis +13% entre 2022 et 2023. Le syndicat a enclenché son action en votant en 2022 les transformations structurelles, permettant d'infléchir cette tendance encore plus dégradée que le scénario modélisé du laisser-faire. L'exercice 2024 s'achève sur une augmentation très modérée des dépenses de fonctionnement : +3% dans un contexte de forte instabilité, d'inflation encore soutenue bien que ralentie, et d'augmentation subie sur plusieurs postes de dépenses (enfouissement, en lien avec la trajectoire de la TGAP).

A retenir sur le contexte actuel

Les hypothèses du scénario du « laisser-faire », qui montrait les limites du modèle économique de gestion des déchets, se confirment et s'accroissent :
 Charges contraintes en augmentations continues : augmentation des énergies, du carburant, des contrats d'assurance, des contrats de prestations, des coûts de traitement, ... Et recettes avec des cours très instables.

De plus, les contextes macroéconomique et géopolitique des dernières années assombrissent davantage nos prévisions de scénario du laisser-faire.

Par ailleurs, devant l'urgence climatique et la nécessité de préservation de notre environnement, les contraintes réglementaires risquent de s'accroître. La trajectoire de la TGAP connue jusqu'en 2025, pourrait poursuivre son évolution bien au-delà des 70€ HT/T, avec une taxe carbone à venir.

Ainsi, les transformations structurelles votées en 2022 et le changement de modèle restent la clé pour avoir une possibilité d'agir face aux aléas des marchés mondiaux et aux coûts subis.

II. Le projet IMPACT, sa déclinaison opérationnelle « NéoSMICVAL » et les résultats techniques et économiques 2024

IMPACT 2030

lien : <https://partages.smicval.fr/index.php/s/KkZ0TTE1bU1q2C>

NéoSMICVAL

lien : <https://partages.smicval.fr/index.php/s/DhoR2DGA55m9SuQ>



Film IMPACT



Vidéo NéoSMICVAL

1. IMPACT, un projet politique pour répondre à un modèle à bout de souffle

RAPPEL

Lors de la précédente mandature, le contexte, évoqué précédemment, commençait à se dessiner. Il a été anticipé par les élus du Smicval, avant son accélération par la crise internationale et par la position quasi-monopolistique de VEOLIA en Gironde.

Un projet de territoire, IMPACT (validé le 30 avril 2019), a alors été défini afin de répondre de manière proactive aux défis à venir pour le Smicval, visant la réduction massive des déchets. Pourquoi ?

Tout d'abord, le territoire n'a plus les moyens de gérer une quantité sans cesse croissante de déchets. Il y a là une nécessaire responsabilité à prendre et à impulser sur le territoire pour préserver, ensemble, les ressources naturelles (mais aussi économiques et humaines) et tendre vers des modes de consommation plus sobres, plus respectueux de l'environnement et moins impactant pour l'avenir.

IMPACT, est clair quant à l'objectif qu'il ambitionne : la réduction à la source des déchets par la démarche Zero Waste (zéro déchet - zéro gaspillage) et une participation active à la résilience du territoire. Cette démarche dépasse largement le monde des déchets en intégrant les enjeux relatifs à la santé, aux modes de consommation, de production, au bien être, au lien social, à la lutte contre le gaspillage, ou encore l'accès aux services publics.

Impact, un projet commun qui pose le cadre général

Le projet Impact pose la volonté politique du syndicat à 2030 et son cap d'action : réduire massivement les déchets sur le territoire. La stratégie définie repose sur une nouvelle méthode, qui ne vise plus seulement la sensibilisation des individus mais engage de nouveaux leviers de changement. Les sciences sociales et cognitives sont alors omniprésentes pour comprendre les comportements individuels et collectifs et définir des actions efficaces, efficientes et pertinentes.

Cette stratégie de mobilisation du territoire s'appuie largement sur l'implication des acteurs : les élus locaux, les habitants, les associations, les entreprises etc.

a) Une déclinaison opérationnelle et la création d'un nouveau service public dit « NéoSmicval »

Le Smicval est entré donc dans une nouvelle étape de son évolution. La stratégie IMPACT 2020-2030 a posé le cap de la réduction de la quantité de déchets, comme ambition prioritaire pour le SMICVAL. Au travers de cette démarche Zero Waste (zéro déchet - zéro gaspillage), c'est tout un futur souhaitable pour le territoire qui se dessine.

Les déchets touchent en effet tous les pans de la vie quotidienne et une politique "déchets" forte permet de renforcer la qualité de vie des habitants, en favorisant, entre autres, le pouvoir d'achat, les liens sociaux, l'économie locale, les échanges, le pouvoir de vivre, la protection des écosystèmes, ...

Depuis le vote de la stratégie IMPACT en avril 2019 et sa réaffirmation en juillet 2020, les élus et agents du Smicval ont travaillé, durant plus de deux ans, à sa déclinaison opérationnelle. Cette concrétisation opérationnelle s'appuie, notamment, sur les quatre réformes structurelles du Smicval, à savoir :

- Refondre la collecte en porte-à-porte
- Réduire massivement la quantité de déchets
- Gagner en autonomie sur les filières de traitement des déchets
- Mettre en place l'incitativité

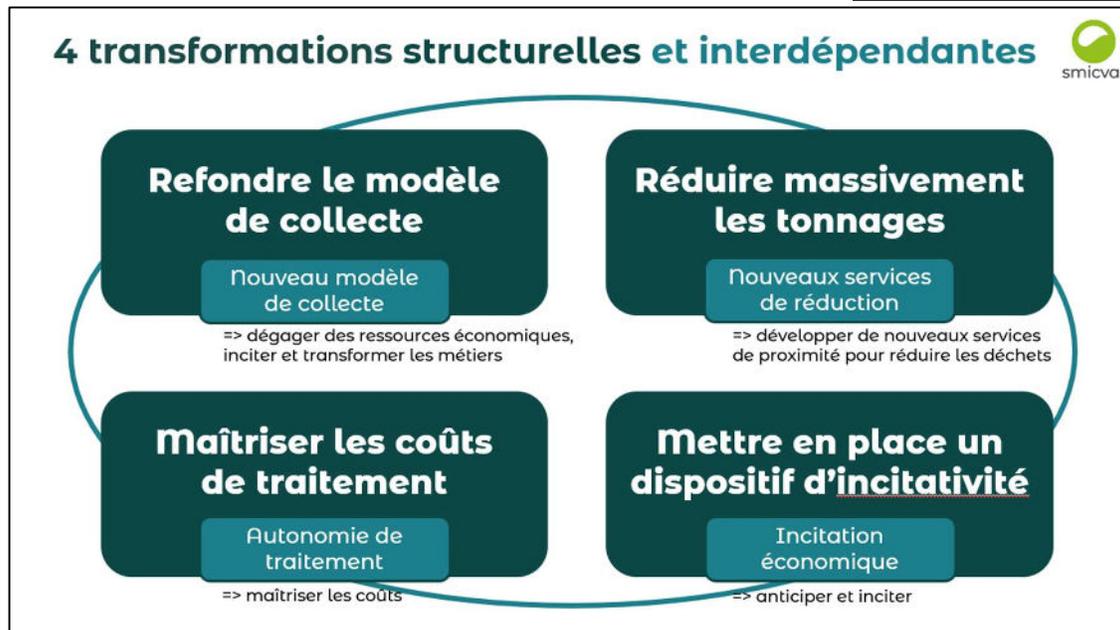
Ainsi, au travers de ces quatre réformes structurelles, des projets et chantiers en découlant, et afin de répondre aux enjeux locaux et nationaux, une nouvelle offre de service public « NéoSmicval » a été adoptée par le Smicval le 6 septembre 2022.

Depuis cette date, le Smicval est entré en période de transition afin de concrétiser la nouvelle offre de service sur le territoire, période transition prévue pour les 3-4 années à venir. Cette année 2024 a ainsi vu la mise en œuvre concrète des premiers éléments de la nouvelle offre de service NéoSmicval.

b) Les quatre réformes structurelles, fondement de NéoSmicval, en cours de déploiement

Validées en septembre 2022 les 4 réformes structurelles sont maintenant toutes en cours de déploiement.

Schéma des 4 réformes structurelles



Réforme n°1 – Refondre le modèle de collecte :

La refonte complète de la collecte des déchets a pour objectif de baisser les coûts de collecte et permettre ainsi le financement des projets et chantiers Zero Waste et de maîtriser la fiscalité, d'inciter à la prise de conscience de la nécessaire réduction et du tri (y compris des restes alimentaires) et de transformer les métiers les plus accidentogènes (ripeurs).

La transformation du modèle de collecte en porte à porte vers un modèle de collecte en point d'apport collectif constitue le premier jalon incitatif et technique pour amorcer la réduction des déchets collectés et traités.

Les flux ordures ménagères résiduelles, les emballages et les restes alimentaires (biodéchets) couvriront la totalité du territoire en apport collectif. Le verre, déjà en apport collectif sur le territoire, pourra être rapproché des îlots en fonction du contexte local. Pour plus de proximité, une densification plus importante est proposée pour le flux "Restes Alimentaires" (biodéchets). Et enfin, l'implantation de bornes à carton est prévue sur des zones éloignées des pôles recyclage.

En complément, la modélisation et le début de la mise en œuvre en 2023 prend en compte, en moyenne les densités suivantes, qui sont adaptées aux contextes locaux :

- Flux ordures ménagères résiduelles et Emballages : 1 borne pour 150 habitants soit environ 1400 points d'apports collectifs sur l'ensemble du territoire.
- Flux restes alimentaires : 1 borne pour 80 habitants afin d'en améliorer la proximité et inciter à l'usage.
- Flux carton : 1 borne pour 5000 habitants.

En outre, chaque commune de moins de 150 habitants sera équipée d'au moins 1 îlot de points d'apport collectif.

En 2023, le déploiement de ce nouveau modèle de collecte a démarré avec les 7 communes de la phase 1: Bourg-sur-Gironde, Cubzac-les-Ponts, Prignac-et-Marcamps, St André de Cubzac, St Gervais, St Laurent d'Arce et Tauriac, avec une mise en service effective à partir d'octobre 2023.

Un travail de fond et collaboratif a été réalisé entre le Smicval et ces communes, pour déterminer un schéma d'implantation optimisé des îlots, de manière adaptée aux usages des habitants et aux spécificités de la commune, afin de garantir un service de qualité.

Des permanences ont été réalisées, quelques semaines avant la mise en service, sur chaque commune afin de rencontrer individuellement chaque foyer, de leur fournir leurs équipements (carte d'accès, bio-seau et sacs biosourcés pour les restes alimentaires) et répondre à leurs questions sur le fonctionnement de la nouvelle collecte et sur le projet dans sa globalité.

Les points d'apport collectif sont accessibles 24h/24 pour les usagers, sous contrôle d'accès (chaque usager a un moyen individualisé pour pouvoir déposer ses déchets dans les bornes), mais sans limitation d'ouverture et ce jusqu'à la mise de la tarification incitative sur la collecte (après 2026).

Conformément à l'assemblée générale du 08/02/22 sur les limites du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD), le Smicval conventionne, en parallèle de la mise en place de la nouvelle collecte, avec les communes pour prendre en charge le nettoyage des pieds de bornes et l'enlèvement des dépôts qui pourraient s'y trouver (à l'exception des résidences privées restant à leur charge).

Les communes, quant à elles, s'engagent à appliquer les sanctions administratives en cas d'actes identifiés de délinquance environnementale.

Le service aux Personnes à Mobilité Réduite a été étudié et une solution adaptée a été proposée. Selon des critères définis et partagés, les personnes avec une mobilité réduite et des critères d'isolement peuvent bénéficier d'une collecte adaptée en porte-à-porte. Ce service récent peut encore évoluer dans le dialogue et le partage avec le territoire.

A noter : ce service n'est pas spécifiquement payant pour les bénéficiaires ; il est financé par le système de mutualisation et de solidarité par tous.

Le Smicval a prévu un investissement d'environ 34 millions d'euros pour cette réforme répartis comme suit : 20 millions pour l'acquisition des bornes et 14 millions pour celle des véhicules. Une autorisation de programme a été votée le 6 septembre 2022 pour échelonner ses achats pendant toute la période de transition.

Une baisse de 30% des coûts de fonctionnement par rapport aux coûts de fonctionnement de la collecte actuelle est attendue à terme, grâce au modèle proposé.

L'objectif étant de pouvoir financer les actions qui composent l'offre de service de proximité.

Réforme n°2 – Réduire massivement les tonnages :

La réduction massive des déchets collectés s'inscrit au travers de 4 chantiers Zero Waste sur les 4 flux de déchets prioritaires : Matière Organique, Plastiques, Tout-venant et Textiles sanitaires (touchant également l'ensemble des déchets ultimes) et s'inscrit également autour de la mobilisation des acteurs du territoire.

La réduction de la quantité des déchets produits par les habitants doit être accompagnée de façon massive pour permettre l'atteinte des objectifs ambitieux permettant notamment une maîtrise de la fiscalité et le maintien du pouvoir de vivre et d'achat des habitants.

Pour cela l'incitativité économique sera activée (réforme n°4). Elle est essentielle mais pour aller au-delà en termes de réduction ainsi que pour accompagner les habitants, le SMICVAL ambitionne de déployer une soixantaine de nouveaux services publics de proximité afin d'apporter à chaque habitant du territoire une solution pour réduire sa production de déchets. Ces services adaptés et sur mesure sont en partie produits et conçus après des études comportementales et la consultation des usagers. Quatre flux prioritaires sont visés : matière organique, plastiques à usage unique, tout venant et textiles sanitaires.

Depuis 2022, plusieurs actions sont déployées :

- SmicvalMarket de Vayres et mini-SMK sur 7 Pôles Recyclage,
- Expérimentation « Oui Pub »,
- Non-acceptation des tontes et feuilles en Pôles Recyclage et avec proposition d'alternatives,
- Aides financières (subventions) sur kit-mulching,
- Offre de formations,
- Programme « Ma commune Zero Waste » avec accompagnement, distribution de kits zéro déchet pour les habitants et d'une subvention pour la commune,
- Compte personnel sur internet.

En 2023, se sont ajoutés :

- Aides financières (subventions pour les habitants) multiples : broyeur de végétaux, poules, poulailler, couches lavables, protections menstruelles lavables, plantation de haies vives, ...
- Offre de formations diversifiée et aires de démonstration : compostage, éco-jardinage, gaspillage alimentaire ...,
- Renforcement du don de composteurs,
- Développement de plateforme de proximité de broyage de végétaux " à la ferme",
- Extension des consignes de tri,
- Manifeste contre les plastiques à usage unique et les suremballages,
- Nouveaux services en expérimentation : réparation de petits électroménagers, collecte et lavage de couches lavables pour bébés, consignes sur des emballages réemployables, et d'autres à venir ...,
- Événements et accompagnement autour du Zero Waste (zéro déchet, zéro gaspillage) : fêtes du troc et du don, programme « Mon école Zero Waste » ...,
- Accès à des guides et outils spécifiques (webinaires, tutoriels, blog) sur la réduction de déchets : au bureau, à l'école, à la maison, lors d'un événement, chez un commerçant...,
- Ainsi que des outils numériques adaptés : espace personnel avec retour sur l'utilisation des services et demande en ligne, application mobile...,

D'autres actions sont également à venir autour de :

- trois nouveaux SmicvalMarket en projet : de l'Estuaire, du Libournais et du Blayais,
- la réduction du plastique et des emballages,
- la consigne du verre sur le territoire,
- le réemploi et la réparation,
- les alternatives aux lingettes, couches bébé jetables, protections menstruelles jetables,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- la poursuite du développement de plateformes de broyage et compostage au plus près des agriculteurs et maraîchers.

Concernant les stratégies des 4 chantiers Zero Waste (sur les flux de déchets prioritaires pour la réduction) :

Pour la matière organique, la vision est d'organiser le territoire pour une gestion 100% locale et autonome de la matière organique produite par les habitants en basculant d'un service de gestion industrielle des déchets vers une valorisation de proximité-décentralisée (solutions pour les biodéchets et organisation territoriale). Cela renforce les capacités de production maraîchère locale et vient au soutien des Plans Alimentaires Territoriaux (PAT).

Pour le plastique à usage unique, véritable enjeu environnemental et symbole fort de la lutte contre le jetable, il s'agit de déployer un plan d'actions multicibles afin de participer à la limitation prévue dans la loi AGEC puis l'interdiction d'ici 2040. Les axes proposés intègrent du lobbying au niveau national, le développement d'alternatives aux plastiques jetables (vrac, consigne, eau, ...) et leur facilité d'accès pour les habitants, un travail de sensibilisation aux conséquences du plastique et la valorisation des acteurs qui proposent des alternatives.

Pour le tout-venant (déchets provenant des Pôles Recyclage et partant à l'enfouissement), flux très hétérogène et évolutif, l'enjeu est de proposer une offre permettant la réduction, le réemploi et le meilleur tri. Pour cela, il est nécessaire d'influencer les pratiques et les usages vers plus de sobriété, favoriser l'accès à la réparation sur le territoire, prioriser le réemploi et accompagner les usagers vers un meilleur tri.

Pour les textiles sanitaires (couches, protections menstruelles, lingettes, mouchoirs, essuie-tout, ...), sujet qui touche à l'intime, avec une forte influence culturelle et sociale, et en lien avec des perceptions de propreté et d'hygiène, l'objectif est d'agir sur les représentations et de rendre accessible des solutions alternatives durables sur le territoire, le tout en agissant de concert avec les acteurs pertinents sur le sujet.

Réforme n°3 – Maîtriser les coûts de traitement :

La maîtrise des coûts de traitement des déchets éliminés ou recyclés est visée grâce à la voie d'une autonomie regagnée.

Les filières de traitement (valorisation et élimination), constituent un enjeu fort du fait de leur poids financier dans le budget de la collectivité et du degré de risque sur la pérennité et la maîtrise par la collectivité de ces filières. Sur le plan financier, la seule élimination des déchets résiduels sur le site de Veolia à Lapouyade pèse près de 8,35 Millions d'euros en 2024 représentant 22% du budget réel de fonctionnement du SMICVAL. Cette trajectoire à la hausse sera continue dans les années à venir, c'est pourquoi cela impacte directement les équilibres budgétaires et donc la fiscalité.

L'enjeu principal est donc la maîtrise du risque de dépendance dans des proportions acceptables pour la collectivité. De plus, le site d'enfouissement de Lapouyade a une autorisation d'exploitation jusqu'en 2035.

En ce qui concerne le traitement des déchets résiduels le SMICVAL a validé son engagement vers une autonomie renforcée avec deux projets interconnectés :

- une dynamique de coopération à l'échelle départementale pour disposer à terme d'une organisation collective et publique pouvant livrer une prestation de traitement des déchets ultimes sur le long terme à un prix unique .
- un rapprochement avec 2 collectivités voisines (CALITOM et CDC Haute-Saintonge) pour la participation à la conception – construction - exploitation d'un équipement de traitement interrégional.

Ces deux projets interdépendants ont poursuivi leur phase d'étude en 2024. Les échéances de mise en service effective dépassent 2027, mais au regard du temps de mise en œuvre, l'autonomie de demain se pose dès aujourd'hui.

Réforme n°4 – Mettre en place un dispositif d'incitativité :

Réforme de la fiscalité a pour enjeu d'optimiser les ressources, d'inciter aux pratiques vertueuses et de rendre juste socialement les efforts de chacun.

La quatrième réforme structurelle du projet IMPACT, consiste à la mise en place de la Tarification Incitative. Cette démarche est un facteur essentiel du changement de comportement : en permettant une prise de conscience pour l'usager de sa production de déchets et en enclenchant un « signal-prix ».

Elle a pour but de contribuer à replacer chaque usager en responsabilité face à ses pratiques et surtout à lui redonner le pouvoir d'agir en associant des leviers d'actions lui permettant de nouvelles pratiques.

De plus, les retours d'expérience montrent que la combinaison d'une nouvelle organisation de collecte et d'une tarification incitative contribue très fortement à la réduction des tonnages et ainsi participe à l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030 (objectif : < 100 kg /an /hab. d'Ordures Ménagères Résiduelles).

Les caractéristiques de la redevance incitative prévue au SMICVAL :

1. Le vecteur de financement s'est orienté vers la REOM car elle contribue à une meilleure efficacité dans la réduction des déchets et est plus compréhensible que la TEOM.
2. La facturation sera proposée en fonction du service rendu avec un critère incitatif.
3. L'échelle de calcul se positionne de façon individuelle c'est à dire à l'échelle du foyer.
4. Les flux mesurés seront ceux ciblés dans la stratégie IMPACT sont proposés de façon presque exhaustive, à savoir : les Ordures Ménagères Résiduelles, les Emballages, les Restes Alimentaires (biodéchets) et les Pôles Recyclages, soit l'ensemble des flux hors don et reprise. Cette décision forte a pour objectif de limiter, dès le départ, les effets de fuite d'un flux vers un autre. Pour cet aspect, le Smicval a bénéficié de l'expérience vécue par toutes les



RAPPEL

collectivités ayant mis en place la Redevance Incitative uniquement basée sur les Ordures Ménagères Résiduelles qui ont pu constater des reports de tonnages.

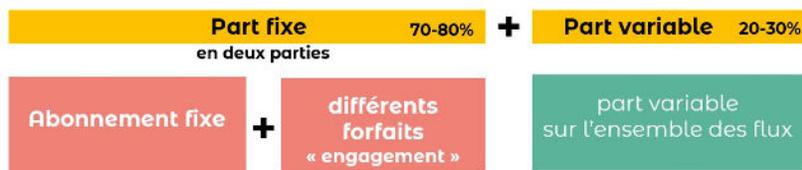
5. L'unité de mesure choisie en corrélation avec le modèle de collecte proposé qui de fait exclu la facturation au poids et favorise une facturation à l'usage (nombre d'ouverture des bornes d'apport collectif/ type de flux par exemple).
6. Le mode d'application au travers de la formule de calcul sera défini en tenant compte des principes présentés ci-après.

Les principes de la tarification Incitative globale sont les suivants :

Cette mise en œuvre sera progressive et revêt plusieurs formes d'incitativité :

- Une incitativité technique avec notamment la mise en place d'une collecte en apport collectif (à partir de 2023) et le développement du programme SmicvalMarket, ...
- Une incitativité comportementale par le biais de partages avec chaque usager d'informations personnalisées en fonction des usages individuels et collectifs (flux, type de service...), grâce au compte personnel par foyer sur extranet.
- Enfin, une incitativité financière qui sera implémentée à la fin du déploiement complet de la nouvelle collecte sur le territoire du SMICVAL après une expérimentation à blanc à plusieurs échelles.

Les principes de la future redevance incitative proposés reprennent le même schéma qu'une facture d'électricité, à savoir une part super fixe (abonnement) et fixe (forfait) qui financent la part non proportionnelle du service, et une part variable qui finance qui couvrirait surcoût du service.



Il est proposé que la part fixe soit composée de deux parties :

- Une part d'abonnement identique pour chaque usager et qui correspond à la quote part des charges incompressibles du service.
- Une part forfaitaire en lien avec la quantité de déchets que la composition du foyer alloue, ce forfait doit reprendre des notions d '« engagement » de diminution de la production qui doit être rétribuée par un bonus.



La part fixe, dans sa composante duale répond au critère de responsabilisation et de robustesse du système. La deuxième composante de la part fixe (forfaitaire) ainsi que la part variable, reprennent les principes incitatifs de réduction et de tri sur lesquels pourront être pris en compte des éléments de tarification « sociale ».

La part variable représente, quant à elle, la facturation des quantités de déchets supplémentaires qui pourraient potentiellement être produites. Cette dernière s'appliquera à l'ensemble des flux hors verre.

Attention, la redevance incitative ne pourra se mettre en œuvre qu'à l'issue du déploiement sur la totalité du territoire du nouveau mode de collecte en points d'apports collectifs.

En attendant, il a été proposé de commencer par une incitativité financière en pôle recyclage compatible avec le modèle de financement actuel, à savoir la TEOM.

Cette première étape d'incitativité financière se justifie pour les raisons suivantes :

Les statistiques de fréquentation des pôles recyclage restent constantes, seulement 60% des habitants utilisent les pôles de recyclage (usagers particuliers ayant fréquenté au moins une fois les Pôles recyclage sur une année calendaire ; hors professionnels et communes).

De plus, alors que les Ordures Ménagères Résiduelles sont considérées comme un flux « vital », même si ce dernier peut être compressible, les flux acceptés en pôles recyclages sont quant à eux non « vitaux » et moins essentiels.

Cette première étape d'incitativité financière mise en place à partir de juillet 2023 a pour objectif de favoriser la juste contribution des usagers en fonction de leur utilisation des Pôles Recyclage.

La tarification en pôle recyclage est donc socialement acceptable, responsabilisante et efficace rapidement.

Les principes de tarification en Pôle Recyclage proposés :

Il est indispensable de préserver le principe fondateur du SmicvalMarket, aussi, la gratuité du don et de la reprise sans limite de passage est, quant à elle, conservée.

Une tarification basée sur un nombre de passage compris dans la TÈOM (7 passages par an), quel que soit le type de véhicule utilisé par l'utilisateur pour se rendre en pôle recyclage.

Le paiement au passage au-delà du nombre compris dans la TÈOM (à partir du 8^{ème} passage). Il est proposé un tarif forfaitaire en fonction d'une catégorie de véhicule (1^{ère} catégorie : véhicule léger, 2^{ème} catégorie : véhicule léger avec remorque, 3^{ème} catégorie : fourgon/camion).

En complément, il est appliqué une tarification différenciée selon les flux avec un « malus » pour les apports de tout-venant et végétaux en lien avec les flux prioritaires ciblés par la stratégie Impact.

Des mesures d'accompagnement au plus proche des usagers sont mises en place : communication de proximité, accompagnement ciblé sur les Pôles Recyclage, solutions alternatives proposées (notamment aides financières, offre de formations, ...).

Le choix de commencer par tarifier les déchets « non vitaux » en Pôles recyclage et de terminer par la collecte, permet au SMICVAL de donner une dimension sociale à sa tarification alors qu'aucun outil réglementaire ne permet dans les déchets l'instauration d'un dispositif ad hoc.

D'un point de vue économique, la mise en place de la Tarification Incitative globale nécessitera les éléments financiers suivants :

- un investissement à hauteur de 7,5 millions d'euros pour le contrôle d'accès.
- des coûts de fonctionnement annuel de 1 à 2 millions d'euros.
- une baisse attendue des coûts de traitement pouvant aller jusqu'à 7 millions d'euros liés à l'impact positif de l'incitativité sur la baisse des tonnages collectés et à traiter, une fois les objectifs de baisse de tonnage atteints (collecte et pôle recyclage cumulés).

Cela permettra également de contribuer au financement des actions composant l'offre du Nouveau Service.

RAPPEL

c) La stratégie économique engagée

Considérant que le secteur des déchets était à bout de souffle, les élus du SMICVAL ont, en 2019, validé la transformation progressive du modèle économique de l'établissement public.

Pour rappel le SMICVAL exerce deux compétences réglementaires (la collecte et le traitement des déchets) qui s'avèrent principalement « techniques ». En effet 45% de ses coûts sont aujourd'hui composés de la collecte des déchets (de la logistique) et plus de 40% par le traitement des déchets dans des usines (de l'industrie) avec une tendance à la hausse. Les charges de structure et les actions de préventions restent à la marge aux alentours de 15% et progressent plus lentement.

Pour maîtriser ces deux postes de dépenses majeurs il a été décidé d'engager de vraies réformes structurelles à la hauteur de enjeux économiques à venir.

Elles sont les suivantes :

- modifier la nature même de la collecte des déchets en investissant dans un nouveau modèle pour permettre une réduction d'environ 30% des coûts de fonctionnement ;
- développer d'autres solutions de tri à la source des biodéchets des ménages pour 100% des usagers afin de limiter les déchets résiduels* (nécessite des coûts d'investissement et de fonctionnement supplémentaires) ;
- transformer le mode de financement et le rendre incitatif pour participer à la baisse des tonnages (jusqu'à < 100 kg/an/hab en OMR). Cette transformation nécessite un investissement important mais également des coûts de fonctionnement supplémentaires mais moins importants que les bénéfices économiques attendus* ;
- développer de multiples solutions individuelles et collectives pour accompagner les habitants et notamment sur les 4 flux prioritaires (matière organique, plastique à usage unique, tout venant en déchèterie et les textiles sanitaires). Elles sont nécessaires pour faciliter la transition et accompagnent également la réduction des tonnages produits. Elles seront financées par les économies générées par la réforme de la collecte ;
- et enfin assurer notre autonomie dans le traitement de nos déchets en favorisant la création d'unité sous maîtrise d'ouvrage publique. Déjà réalisé au début des années 2000 avec le centre de tri et la plate-forme de compostage de Saint Denis de Pile, il s'agit demain d'y parvenir pour le traitement des déchets résiduels (OMR et tout venant en pôle recyclage).

Ces réformes structurelles sont indispensables pour limiter la hausse inéluctable du coût de la gestion des déchets et par conséquent la fiscalité rattachée. Elles sont d'ailleurs interdépendantes et ne peuvent que difficilement être découplées. Plus la stratégie économique sera respectée plus elle sera efficace, plus des « adaptations » ou services complémentaires seront ajoutés moins les économies de gestion seront visibles.

** conditions minimales pour atteindre les -100kg/an/hab d'OMR*



RAPPEL

2. Un projet de territoire qui entraîne trois grandes transformations

a. Une transformation de politiques publiques

L'ambition portée par le projet Impact entraîne une transformation profonde de son action. En effet, la démarche Zéro Waste étant globale, il ne s'agit plus de centrer l'action du syndicat sur la conséquence, et donc le déchet. Il s'agit de positionner l'action du SMICVAL, sa force de frappe (humaine, financière) en amont du déchet pour en diminuer la quantité sur le territoire.

C'est une véritable transformation de la politique publique des déchets en ce sens qu'elle ne se concentre plus sur la proposition de solutions techniques, mais bien d'agir sur des comportements individuels et collectifs pour créer de nouveaux usages, habitudes (intégration des sciences sociales et comportementales).

Par ailleurs, le SMICVAL ne sera pas en mesure de porter une telle transformation à lui tout seul sur le territoire. Il y a un enjeu à infuser le Zero Waste auprès des intercommunalités, communes et tous les acteurs du territoire. Si cet objectif n'est pas partagé par l'ensemble des acteurs et intégré en fil rouge de l'action de chaque collectivité, cette démarche perdra du sens et de sa cohérence. C'est pourquoi, dans cette perspective, c'est aussi une autre position du SMICVAL qui se dessine comme acteur du territoire : parfois dans le faire, dans le faire avec, dans le faire faire ou dans le laisser faire.

Ce nouveau positionnement de la collectivité dans son champ d'action et ses partenariats sur le territoire impacte de fait son organisation.

b. Une transformation démocratique

La transformation démocratique est une ambition politique du SMICVAL. Portée par les délégués, elle doit permettre de participer à l'amélioration de la confiance entre les habitants et les institutions, soit lentement mais sûrement et à long terme à « *refaire société* ». Comprendre les comportements individuels et collectifs actuels pour les changer implique un nouveau rôle du citoyen au sein du syndicat. Aujourd'hui, les décisions descendantes et fermes portées par les collectivités ne peuvent

produire l'adhésion et les effets recherchés dans le long terme. De nouveaux modes de partage, d'information, de co-construction sont à impulser.

Le projet commun ambitionné, qui touche au quotidien, voire à l'intimité des habitants, nécessite une implication plus forte du citoyen et des acteurs du territoire.

La stratégie d'innovation démocratique vise à associer plus fortement les citoyens aux réflexions du syndicat dans une période de modélisation des services pour les dix prochaines années. De nouveaux outils de participation citoyenne ont été créés comme la Commission Zero Waste, un panel citoyen ou encore une plateforme numérique afin de veiller au mieux à la représentativité du territoire (urbain/rural, femmes/hommes, jeunes/parents/personnes âgées, revenus etc.).

c. Une transformation managériale

Ce projet politique, qui vient repositionner le modèle d'action publique du syndicat, entraîne des conséquences sur son organisation. Un autre type d'ingénierie est alors nécessaire à la structure pour agir sur les causes et non plus sur les conséquences.

Cette transformation managériale appelée « Smile » est en mouvement depuis quelques années au SMICVAL : nouveaux modes de travail (Now), définition d'une raison d'être, réaffirmation d'un contrat social, mise en place de « Vis ma vie », ou encore de « Ça se discute », ... Ces actions visent à renforcer le lien entre les agents de l'organisation, donner du sens au projet que nous menons et à la place de chacun dans celui-ci. Ainsi, de nouveaux modes managements sont déployés pour favoriser l'autonomie (pouvoir d'agir, le bon sens) et la responsabilité des agents pour une plus grande agilité et efficacité de l'organisation au service du projet commun, Impact.

3. Des forces issues de l'histoire : gage de maturité de l'organisation pour mener ces transformations

RAPPEL

Le SMICVAL s'appuie sur une organisation et un projet politique qui a souvent été précurseur en matière de gestion des déchets. Cette vision politique anticipatrice a permis de créer une identité propre à l'organisation, qui lui donne une véritable force pour engager et piloter les transformations. L'ADN du syndicat et la déclinaison de la stratégie IMPACT s'articule autour de sept points clefs mis en avant dans sa feuille de route :

1. S'appuyer sur les forces et l'histoire du Smicval

L'évolution du Smicval prend appui sur les six forces issues de son histoire et des choix du passé :

- Engagement qualité,
- Service solidaire et mutualisé,
- Acteur du développement territorial,
- Gestion saine et maîtrise de la fiscalité,
- Responsabilité environnementale,
- Employeur engagé.

2. S'attaquer prioritairement aux causes : agir directement et prioritairement sur les causes de la surproduction de déchets, et non les conséquences (respect de la pyramide des 5 R en s'attaquant à la base = la réduction) afin de porter un modèle environnemental, social et économique plus durable et plus soutenable pour le territoire.

3. Agir sur le changement de comportement : méthode intégrant l'ensemble des leviers de changement de comportement (y compris la partie immergée de l'iceberg : créer des imaginaires, faire rêver, utiliser les ressorts du marketing, ... et en jouant sur les stratégies d'influence entre « communautés » et groupes de pairs).

4. Inclure toutes les parties prenantes : principe d'action inclusif permettant d'impliquer toutes les parties prenantes : élus, agents, citoyens, acteurs économiques, associations, ...
5. Adapter la stratégie économique : nouvelle stratégie économique, suivant les 4 réformes structurelles et permettant de financer durablement la période de transition puis le nouveau modèle.
6. Avancer en mode agile : système global avec un cap connu, des grands projets définis, mais un chemin à adapter au fil de l'eau.
7. Créer un effet boule de neige sur le territoire : volonté de faire avec le territoire, notamment aux échelles communales et intercommunales et de permettre des effets démultiplicateurs, en insufflant du Zero Waste dans les projets du territoire.

Cette histoire est un socle pour conduire les transformations et la mise en œuvre du nouveau projet politique, qui marque un nouveau cycle dans la gestion des déchets : la réduction des déchets à la source.

4. Des objectifs de réduction à atteindre à 2030

Des objectifs techniques ont été définis pour réduire la quantité de déchets. Cinq flux prioritaires ont été choisis par la Commission Zero Waste, posant des objectifs ambitieux, mais réalistes :

- **OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)** : atteindre moins de 100 kg / an / habitants (contre 221 kg /an / hab. en 2019)
- **Végétaux** : 0 kg de tonte et feuilles collectées en pôles recyclage et à terme 0 kg de végétaux (mise en place de sites de proximité)
- **Biodéchets (dont gaspillage alimentaire)** : 0 kg dans les OMR
- **Plastiques** : 0 plastique à usage unique
- **Tout-venant (provenant des pôles recyclage)** : réduction de 90% (par rapport à 2019)
- **Textiles sanitaires (dans les OMR)** : réduction de 50%

RAPPEL

A ce titre, de nombreuses collectivités françaises ont déjà mené cette transition et sont à des résultats en dessous de 100kg d'OMR/an/habitant. Ces territoires portent un même modèle : une collecte des déchets ajustée, le détournement de la matière organique à la source, une tarification incitative.

Concernant le tonnage total des déchets collectés par le Smicval, l'objectif est de réduire pratiquement de moitié en passant de 630 kg /an / hab. en 2019 à moins de 380 kg /an / hab. en 2030.

5. Le programme d'actions 2024

La mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle offre de service public « NéoSmicval » est entrée dans sa seconde année en 2024, avec pour ambition d'atteindre les objectifs de baisse supplémentaire de tonnages et de poursuivre la transition du modèle global. **Les priorités d'actions ainsi fixées étaient :**

- 1) Suite du **déploiement du nouveau modèle de collecte**, y compris le développement de la collecte des restes alimentaires sur les phases 2 et 3 et préparation de la phase 4
- 2) Accompagnement **des habitants, les élus, le territoire** (permanences, communication spécifique, ...)
- 3) Poursuite de la dynamique sur le **chantier Matière Organique**, avec notamment la poursuite du développement de plateformes de gestion locale (afin de favoriser le retour au sol au plus près des besoins agricoles)
- 4) **Chantiers Plastiques, Tout-venant et Textiles Sanitaires** : suite des expérimentations et du développement des services : service de réparation, modélisation service de collecte et lavage de couches bébé, expérimentation contenants réutilisables, lancement du programme « Mon commerçant Zero waste », ...
- 5) **Programme SmicvalMarket** : poursuite des étapes de construction et d'étude des projets en cours (SMK de l'Estuaire, SMK du Libournais, SMK du Blayais)
- 6) **Expérimentation du projet K** : lancement avec la première commune (St Ciers sur Gironde)
- 7) Poursuite des démarches de **gouvernance commune vers l'autonomie de traitement des déchets résiduels**
- 8) Suivi de la mise en **service du centre de tri (SPL Trigironde)**
- 9) Suivi de la **juste contribution en Pôles Recyclage (incitativité)** sur une année pleine
- 10) **Evaluation « en chemin » des résultats et impacts de NéoSmicval** (dont baromètre de satisfaction usagers)
- 11) **Mise en place d'un impact de fiscalité sur les phases 1 et 2** du déploiement de la nouvelle collecte et suivi des **coûts différenciant les zones PAP** (porte-à-porte) **et les zones PAC** (points d'apport collectif)
- 12) Renforcement de la **démarche de transformation managériale** Smile et **accompagnement aux changements de métiers** à plus grande échelle

6. Avancement des projets et priorités 2024

L'année 2024 représente la deuxième année de transition vers le nouveau service public Zero Waste = zéro déchet, zéro gaspillage.

Cette année est **marquée par de belles réalisations** :

- ✓ le **début des travaux pour le futur SmicvalMarket** Terres d'Estuaire (début d'année 2024),
- ✓ ainsi que ceux du futur SmicvalMarket du Libournais (fin d'année 2024)
- ✓ et l'achat du terrain pour le SmicvalMarket du Blayais,
- ✓ la suite de **l'expérimentation du Comptoir Répar** pour en faire un service public de réparation des petits électroménagers,
- ✓ la **montée en puissance des demandes d'aides financières par les habitants** afin de favoriser les alternatives vers la réduction de déchets,
- ✓ **l'expérimentation d'un service de collecte et lavage de couches lavables bébé**,
- ✓ le lancement d'une expérimentation couches lavables avec la maternité de Blaye,
- ✓ le **dépôt du Manifeste contre les suremballages et emballages plastiques** au niveau national auprès de grands industriels et la rencontre avec les acteurs locaux de la grande distribution,
- ✓ etc.

De plus, **le nouveau modèle de collecte**, initié en octobre 2023, **a poursuivi son déploiement en 2024 sur la fin de la phase 1, puis la phase 2 et une partie de la phase 3. En fin d'année 2024, il couvre désormais 36 communes et près de 61 000 habitants.**

Ce projet a par ailleurs reçu beaucoup de critiques et de remises en causes durant l'année par des associations opposantes, ainsi que des communes réfractaires au changement du modèle de collecte.

Cependant **sur les communes déployées**, les résultats en termes de meilleur tri et réduction de déchets sont au-delà des prévisionnels : **réduction de 33% des Ordures Ménagères Résiduelles, amélioration du tri avec + 10% de tri des emballages et la mise en place de la collecte des restes alimentaires pour 61 000 habitants supplémentaires** (soit 117 000 habitants en totalité avec la zone historique en porte-à-porte).

Ces résultats (réduction des tonnages et des coûts à l'enfouissement) vont permettre de maîtriser nos dépenses dont le bénéfice, pour les zones concernées, doit permettre la maîtrise de la fiscalité.

Par ailleurs, **les permanences de proximité ont permis de rencontrer plus de 90% des foyers** et ainsi d'accompagner les changements et de communiquer auprès des habitants.

Le système de **collecte adaptée pour les personnes en incapacité à se déplacer et isolées** ont permis de **répondre aux besoins spécifiques de 2% des foyers.**

Le nouveau modèle de collecte a connu des **évolutions et améliorations tout au long de l'année grâce au travail partenarial avec les communes déployées.**

De plus, cette transformation a permis l'évolution de 40 agents vers de nouveaux métiers : maintenance, brigade de nettoyage, accueil usagers, réparateurs, animateurs zéro déchet, ...

Enfin **l'incitativité en Pôles Recyclage – juste contribution des usagers** avec une limitation de 7 passages compris dans la TEOM est en place depuis 18 mois (juillet 2023 à décembre 2024). **A fin 2024, 98% des usagers n'ont pas dépassé les 7 passages** pris en charge par la TEOM. **Le réemploi sur le SmicvalMarket de Vayres et les mini-SmicvalMarket sur 7 Pôles Recyclage (don et reprise sans décompte de passage) est de plus en plus plébiscité** : 17% des usagers sont venus dans ce cadre (contre 9% en 2023). L'impact financier pour les communes est également notable, avec **80 % des communes qui n'ont pas eu de facturation en Pôles Recyclage en 2024** (moins de 7 passages) contre 70% de facturation des communes en 2022.

L'offre de service NéoSmicval 2024

Changement du modèle de collecte
Passage du porte-à-porte en points d'apport collectif, intégrant les biodéchets



- + Brigade renforcée de nettoyage des PAC
- + Collecte adaptée en porte-à-porte pour les personnes en incapacité et isolées

Accès à la ressource et au réemploi
Programme SmicvalMarket
1 SmicvalMarket + 4 en projets + 7 mini-SMK



NÉO SMICVAL 

Outils numériques et compte personnel usager



Communication spécifique



Accompagnement des communes et programme spécifique de réduction des déchets



Evènements sur le territoire (fêtes de la gratuité,...)



L'offre de service NéoSmicval 2024

Offre de formations éco-jardinage, compostage et anti-gaspi



Broyage « à la ferme » des végétaux et amendement des sols



Compost, composteurs et compostage



Soutiens financiers (9 possibilités)



NÉO SMICVAL 

Manifeste contre les emballages plastiques



Mon marché zéro plastique
Contenants réutilisables



Expérimentation service de réparation
Comptoir Répar



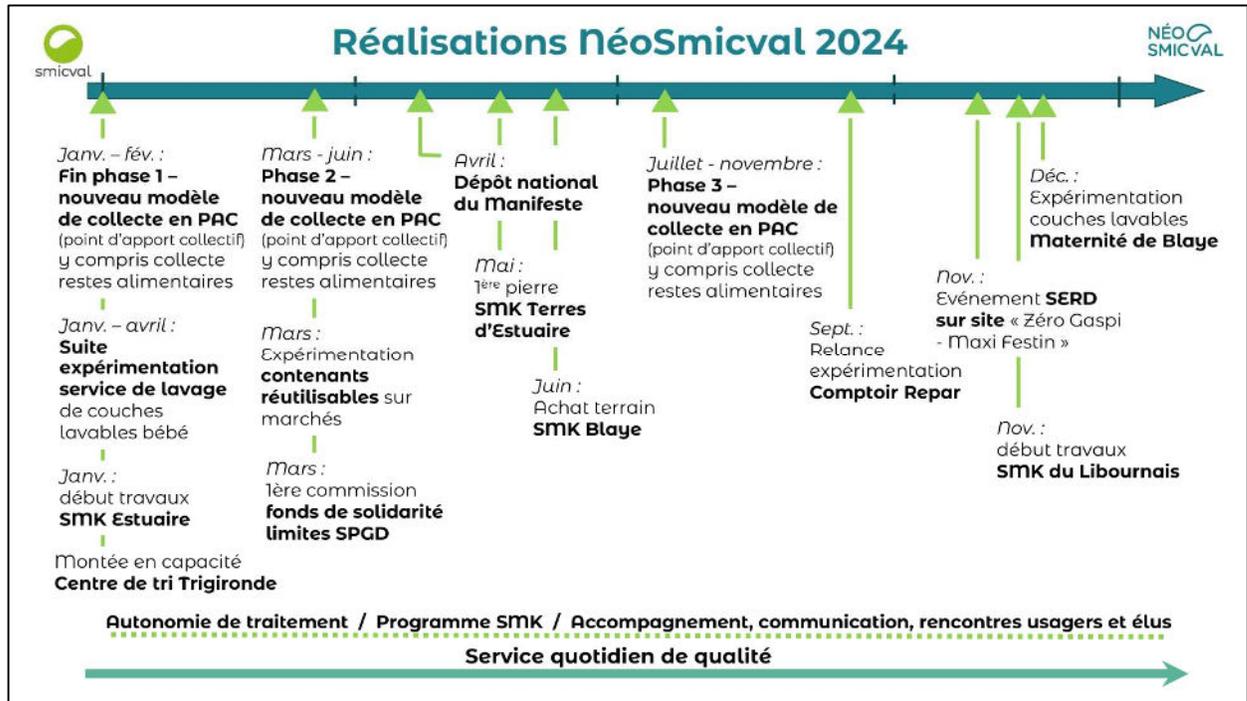
Expérimentation couches lavables bébé
Prêt de couches et ateliers



Ateliers sur les protections menstruelles lavables



Ces changements opérationnels s'inscrivent dans le portage d'une vision différente sur le changement de comportement face aux déchets, à leurs représentations et leur gestion.



Par ailleurs, le rythme des comités syndicaux est resté soutenu (près d'une assemblée générale par mois en 2024).

À la suite du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) présenté lors de l'AG de septembre 2023 et à la suite de plus d'un an de travail rapproché avec la CRC, l'année 2024 a permis la mise en œuvre des préconisations.

La synthèse du rapport d'observations (visant une analyse des exercices 2016 à mi-2023) mettait en avant la bonne gestion financière du Smicval, ainsi que l'anticipation des difficultés économiques exogènes à venir. Sur les 14 recommandations formulées, 11 ont été réalisées et 3 sont en cours de finalisation et seront des objectifs à réaliser en 2025. A noter parmi les recommandations traitées : la mise à jour des statuts (février 2024), l'adaptation des votes conformément aux statuts (février 2024), la clarification et la mise à jour du règlement intérieur (juin 2024).

	RECOMMANDATIONS	ETAT
Recommandation n°1	Mettre à jour les statuts pour intégrer les évolutions de périmètre du SMICVAL et les nouvelles appellations de ses membres conformément à la réglementation	FAIT
Recommandation n°2	Contracter un bail ou passer une convention avec la commune de Saint-Seurin-sur-l'Isle dans le cadre de l'exploitation du pôle de recyclage implanté sur le domaine public de cette commune	EN COURS
Recommandation n°3	Elaborer un plan pluriannuel d'investissement.	FAIT
Recommandation n°4	Mettre en place une surveillance renforcée du ressenti des usagers, en particulier d'insatisfaction, sur la base d'indicateurs ad hoc et prioriser les actions du syndicat en conséquence	FAIT
Recommandation n°5	Produire et publier, chaque année, le rapport d'activité conformément à l'article L. 5211-39 du CGCT	EN COURS

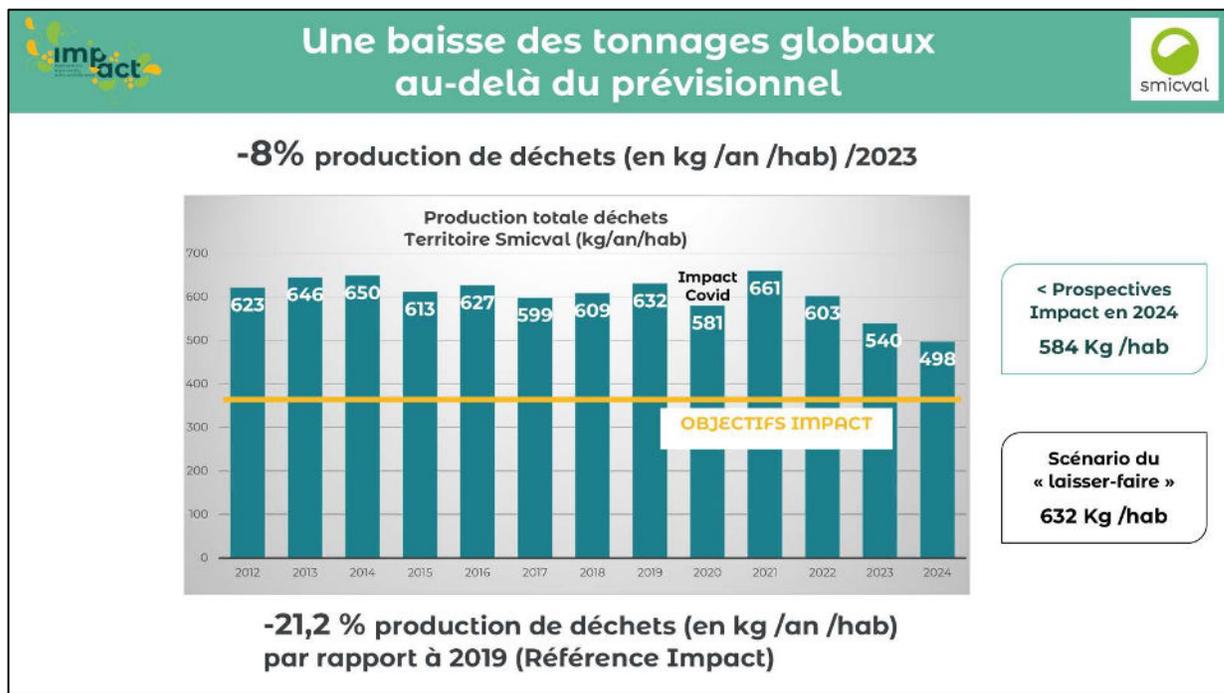
Recommandation n°6	Compléter les informations financières figurant sur le site internet du syndicat afin de se conformer à la réglementation	FAIT
Recommandation n°7	Formaliser et réaliser régulièrement le contrôle des régies par l'ordonnateur.	FAIT
Recommandation n°8	Mettre en concordance l'inventaire, l'état de l'actif et la balance du compte de gestion	EN COURS
Recommandation n°9	Transférer les opérations de travaux achevées inscrites sur les comptes d'immobilisations en cours sur les comptes d'immobilisations corporelles.	FAIT
Recommandation n°10	Veiller au respect des statuts pour les votes ou adapter les statuts au mode de scrutin pratiqué.	FAIT
Recommandation n°11	Mentionner précisément sur les délibérations la présence des délégués dans un tableau dédié, le respect du quorum à la suite et le report des mandats sur les suppléants	FAIT
Recommandation n°12	Modifier le règlement intérieur du SMICVAL pour intégrer les modalités pratiques de déroulement des réunions de l'organe délibérant en plusieurs lieux par visioconférence.	FAIT
Recommandation n°13	Mettre fin au paiement de la prime de vacances et de fin d'année ou d'hiver, sous sa forme actuelle, compte tenu de son irrégularité	FAIT
Recommandation n°14	Réviser le RIFSEEP pour intégrer la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA), conformément à la réglementation	FAIT

7. Les résultats 2024

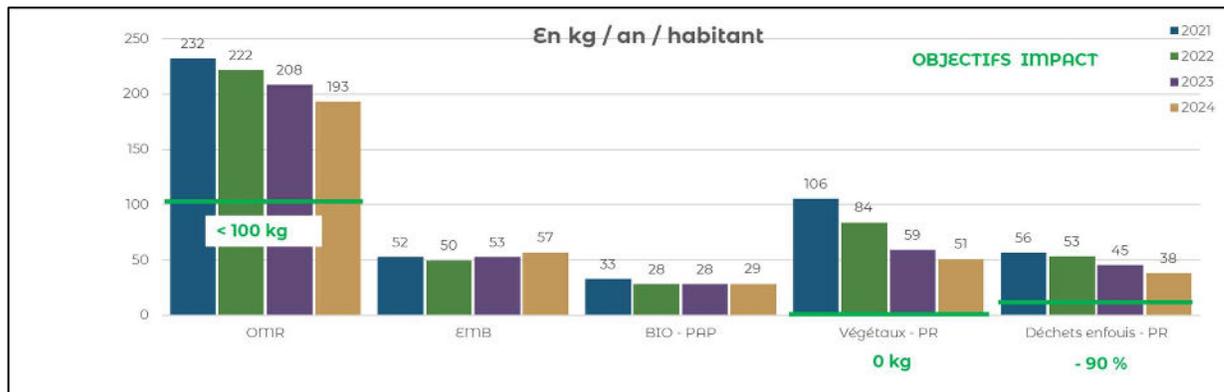
Résultats techniques 2024

Pour la troisième année consécutive, les tonnages 2024 enregistrent une **baisse : environ -8%** de la production totale de déchets par rapport à 2023. **Les objectifs de 2024 sont dépassés et la barre symbolique des 500kg est franchie : 498 kg/hab/an.**

Si la période inflationniste connue ces dernières années, et constatée au niveau national, a entraîné une baisse de la consommation (environ -2% sur l'alimentaire en 2023 et 2024) et contribue à la réduction des tonnages, c'est davantage la mise en œuvre opérationnelle d'Impact qui porte ses fruits en termes de changement de comportement et de réduction des déchets, au-delà des objectifs d'Impact. **Après deux années de mise en œuvre opérationnelle, les résultats sont notables avec environ 100 kg de moins par habitant en 2022 et 2024** (baisse des tonnages sur les déchets des Pôles Recyclage et les OMR sur les communes en PAC ; très peu en PAP).

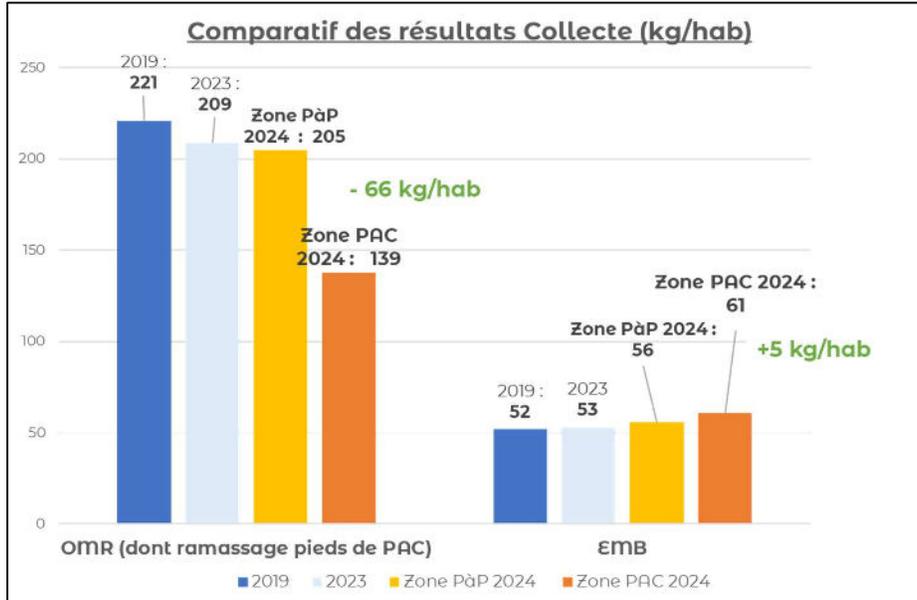


La quantité totale de déchets diminue d'environ 8% entre 2023 et 2024, représentant une baisse de plus de 42 kg / habitant sur l'année. Ce résultat notable s'analyse flux par flux et globalement.



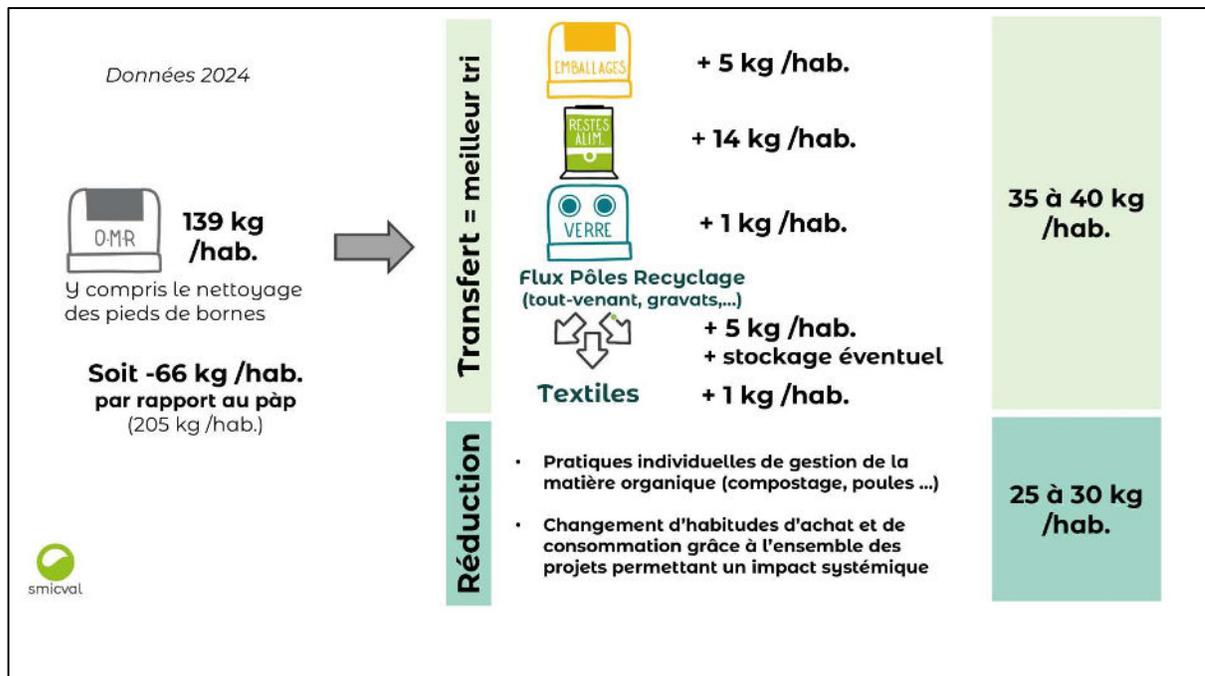
Une forte baisse des OMR sur les communes déployées en Points d'Apport Collectif

La différence entre les communes déployées en PAC – Points d'Apport Collectif et celles restées en PAP – Porte-à-porte est flagrante en équivalent kg / habitant sur l'année entière. En effet, **les zones en Points d'Apport Collectif voient leurs Ordures Ménagères Résiduelles baisser de plus de 30%**, ce qui correspond à des résultats équivalents à la mise en place d'une tarification incitative et peut s'expliquer par la mise en œuvre des cartes d'accès sur les bornes, même si celles-ci sont à passage illimité.

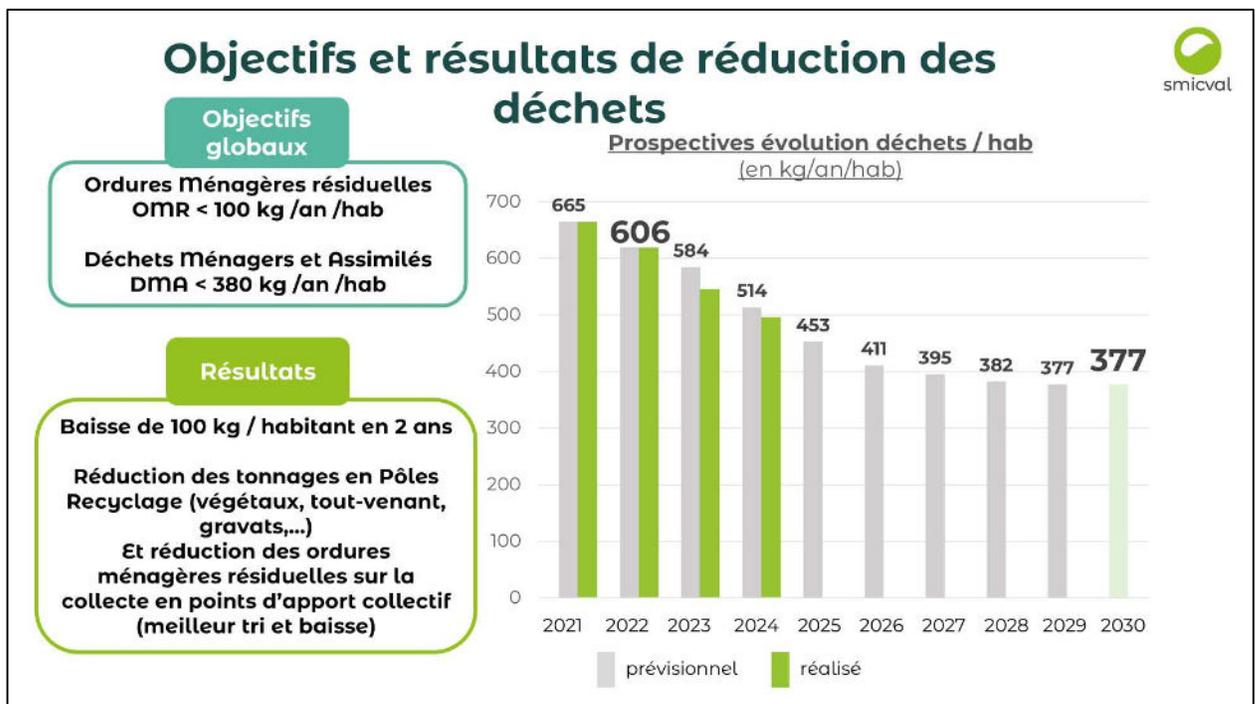
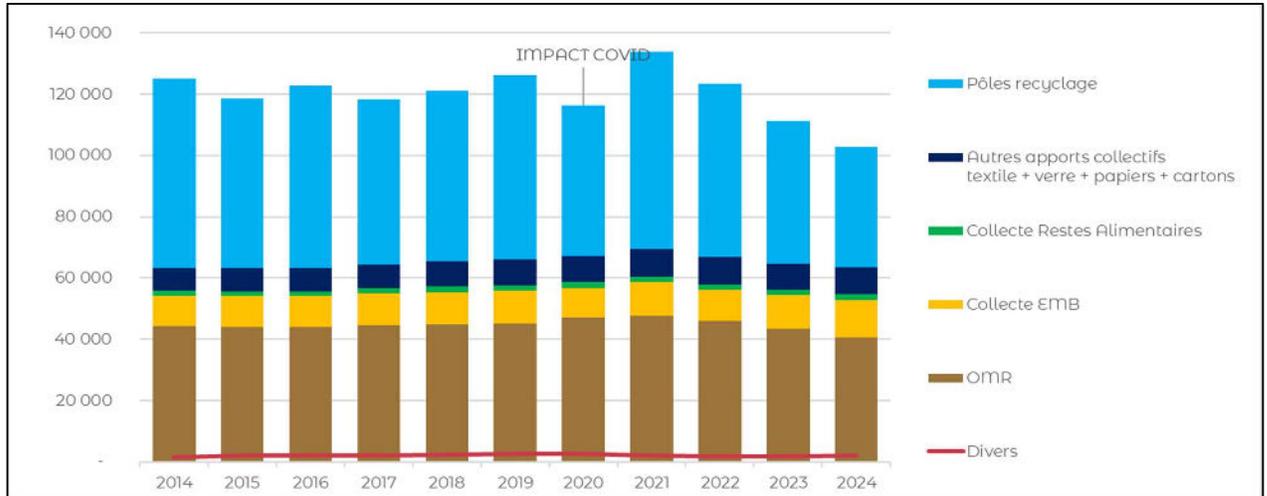


La baisse des Ordures Ménagères Résiduelles s'expliquent d'abord par un meilleur tri puis par une réduction réelle des déchets générés.

NB : ces données prennent en compte le nettoyage des pieds de bornes.



Sur les autres flux, voici les résultats globaux 2024 :



OMR

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) poursuivent leur baisse : -5,7% en 2024, passant de 209 kg /an /hab en 2023 à 193 kg /an /hab en 2024 (moyenne des zones PAP et PAC). La barre symbolique des 200 kg par habitant est franchie.

Sur les zones en PAP (passage de 209 kg /hab en 2023 à 205 Kg /hab en 2024), la baisse des tonnages OMR ne s'explique que par la conséquence de l'inflation et la baisse de la consommation et un léger meilleur tri des emballages.

Sur les zones en PAC (passage de 209 kg /hab en 2023 à 139 kg /hab en 2024), plusieurs facteurs ont eu un impact sur le flux OMR :

- l'inflation explique une partie de la baisse générale de la consommation et une conséquence sur la réduction des OMR ;
- un meilleur geste de tri ayant permis un report de volume vers les emballages et le verre

- l'ensemble de la démarche de réduction de déchets et les autres transformations du service ont, de manière relative, permis de mettre en lumière le sujet et d'inciter au changement de comportement ;
- enfin et le plus important des facteurs : le nouveau modèle de collecte (phase 1 et 2 en 2024) qui entraîne un transfert des OMR vers les restes alimentaires, ainsi qu'une plus forte progression du tri des emballages sur ce secteur et flux de déchèteries, textiles, ...

Emballages

Les emballages (dont le papier) connaissent à nouveau une hausse en 2024 : +2,6%, soit 57kg par habitant. Cette augmentation s'observe nationalement (et également sur les collectivités Trigironde : +2,2%) et va de paire avec un meilleur geste de tri lié à la mise en place de la nouvelle collecte. La présence d'humidité (important en 2024) a également un impact non négligeable. Là aussi, une différence est à noter entre les zones en PAP et les zones en PAC, ayant une plus forte augmentation du tri.

Pôles recyclages (déchèteries)

Les tonnages provenant des Pôles Recyclage enregistrent une baisse de 16,1% (tous flux) et franchissent eux aussi la barre symbolique des 200kg/hab. Hors végétaux la baisse constatée atteint 17,1%.

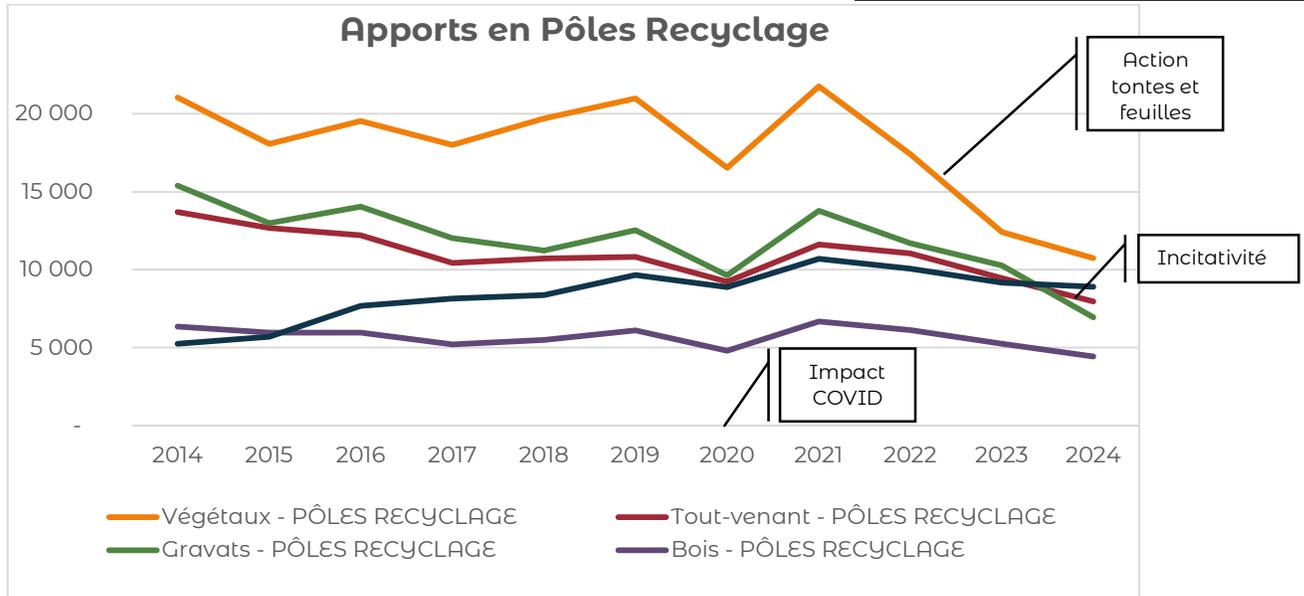
Les végétaux

Après une année record en 2023 à -30%, les végétaux ont poursuivi leur baisse : -13,5% sur l'année. Les mesures prises en 2022 et 2023 produisent toujours leurs effets. Pour rappel : arrêt de l'acceptation des tontes et feuilles en Pôles Recyclage (novembre 2022), accompagnement des usagers et communication adaptée, promotion d'aides financières et des formations à l'éco-jardinage (permettant aux usagers de s'équiper et mettre en place des solutions alternatives), développement des plateformes de broyage « à la ferme », ... La ressource « matière organique » revient ainsi à la terre, au plus proche des besoins d'amendement des sols et dans une philosophie de production alimentaire locale (notamment avec les plateformes de broyage chez les agriculteurs).

Les autres flux collectés en Pôles Recyclage ont également connu une forte baisse (-16% sur les déchets enfouis, -15% sur le bois, -17% sur les cartons et -32% sur les gravats), notamment depuis juillet 2023, à la suite de la mise en place de l'incitativité en Pôle Recyclage.

Le tout-venant en pôle recyclage, flux prioritaire ciblé par Impact qui part à l'enfouissement, se réduit de -16% entre 2023 et 2024, poursuivant la dynamique de baisse engagée depuis 2 ans.

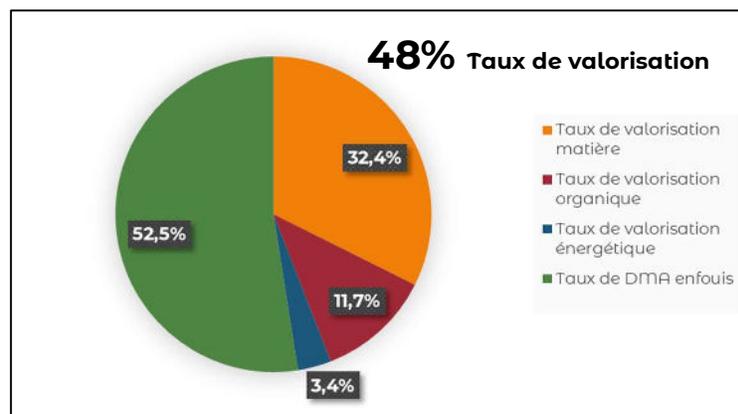
En 2024, première année complète avec les 7 passages, la fréquentation en Pôles Recyclage a diminué de 25% par rapport à 2023. Par ailleurs, les résultats confirment que la quasi-totalité des usagers ne dépassent pas les 7 passages (98 %). La baisse de fréquentation permet de gagner en fluidité sur les sites, agit sur la réduction des tonnages et permet davantage de disponibilité des agents valoristes pour des conseils individualisés.



Il convient de noter la progression du nombre d'utilisateurs ayant réalisé un passage exclusivement pour du don ou de la reprise (sur le Smicval Market de Vayres et les 7 mini-Smicval Market) : le double d'utilisateurs (17% en 2024 au lieu de 9% en 2023). Le changement de comportement autour du réemploi continue de progresser.

Pour rappel, afin de garder une facilité d'accès au don et à la reprise, les passages en Pôles Recyclage concernant ces 2 points ne sont pas comptabilisés dans les 7 passages compris dans la TEOM.

Enfin, le taux de valorisation gagne 1,5% par rapport à 2023 pour atteindre 48% de valorisation. Cependant il reste en-deçà de l'objectif de la loi AGEC de 55%.



Après des premiers résultats sur les tonnages encourageants en 2023, la baisse globale des déchets s'est poursuivie en 2024 confortant l'impact de la mise en œuvre opérationnelle d'Impact et du nouveau service NéoSmicval.

Cette baisse des quantités de déchets, au-delà des prévisions sur certains flux, a permis de contenir la hausse des dépenses de fonctionnement et ainsi maintenir nos objectifs de maîtrise budgétaire et ce, malgré un contexte toujours tendu et inflationniste avec des augmentations subies sur certains postes (enfouissement, assurances notamment).

Résultats économiques 2024

Pour cette deuxième année de mise en œuvre du projet Impact, les objectifs budgétaires affichés dans le ROB 2024 étaient les suivants :

- continuer à déployer les réformes structurelles de NéoSmicval,
- infléchir la trajectoire fiscale tout en finançant les hausses de coût et en compensant les pertes de recettes,
- assurer les activités quotidiennes dans un souci de qualité de service,
- être au rendez-vous de nos obligations réglementaires
- investir et développer des projets positifs pour le territoire.

Bien que l'année 2024 ait été abordée avec moins d'incertitudes qu'en 2023, le contexte n'en restait pas moins défavorable, avec des augmentations de coûts toujours d'actualité, encourageant la poursuite des actions enclenchées par NéoSmicval. Le BP 2024 avait donc été construit sur des hypothèses ambitieuses afin de garder le cap engagé, contenir la hausse des coûts, et préserver la bonne santé financière du syndicat et le financement de l'avenir.

En 2024, le SMICVAL maintient sa bonne santé financière en affichant des objectifs d'épargne et d'endettement meilleurs que ceux fixés dans le ROB. L'excédent dégagé s'est sensiblement amélioré grâce à un tassement des dépenses de fonctionnement qui permet d'entrevoir l'inversement du redouté effet ciseau (augmentation des dépenses plus rapide que les recettes) déjà perceptible ces dernières années et inévitable dans le scénario du « laisser-faire ». Les marges de manœuvre nécessaires au financement des investissements de l'année et de l'avenir ont été dégagées, et le niveau d'endettement du syndicat reste satisfaisant.

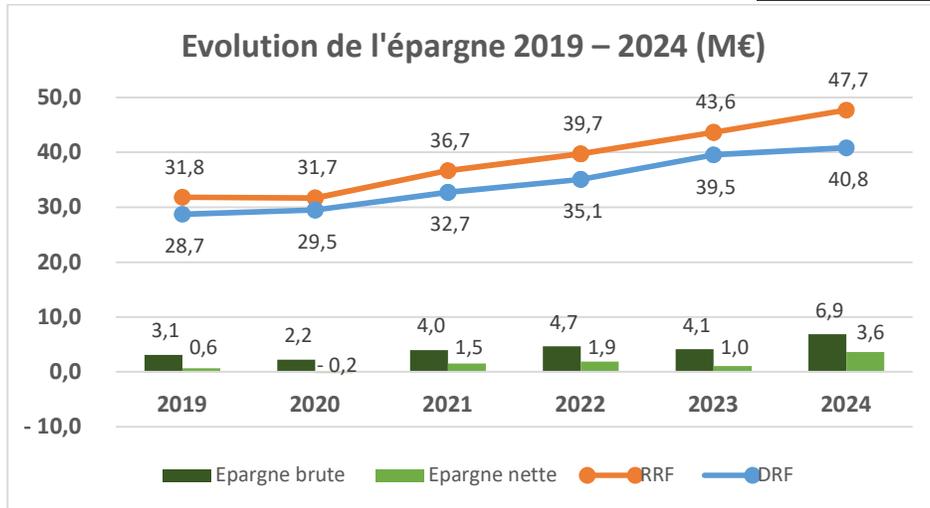
Les recettes hors fiscalité progressent sensiblement par rapport en 2023. La remontée des cours des matériaux observée en fin d'année 2023 s'est maintenue en 2024 et a dynamisé les reprises de matériaux. Les tonnages des emballages, en augmentation, se sont traduits par des soutiens en hausse de la part des éco-organisme (dont les barèmes ont par ailleurs été revus). Il convient de noter que le changement de comportement des usagers en PR s'est confirmé et que les facturations aux usagers ont donc enregistré une baisse.

Les baisses de tonnages supérieures à l'objectif ont permis de contenir la hausse des dépenses de traitement des déchets et agir directement sur le niveau des dépenses de fonctionnement dont l'augmentation ralentit sensiblement. Le pilotage continu des éléments financiers a donné lieu à des ajustements réguliers des crédits budgétaires en fonction des écarts par rapport aux prévisions, toujours dans un souci de tenir au mieux le budget alloué. Ainsi, l'agilité et les reports de crédits ont concouru au maintien de l'épargne.

Les indicateurs financiers à fin 2024 sont les suivants :

Le Taux d'épargne brute : 14,4% (objectif > à 8% / prévision BP 2024 : 8,4%).

Dans un contexte économique mondial encore peu favorable, le Smicval réalise en 2024 une épargne brute de 6,9M€ et crée les conditions nécessaires au déploiement de NéoSmicval en permettant plus d'autofinancement pour investir pour les futurs projets.

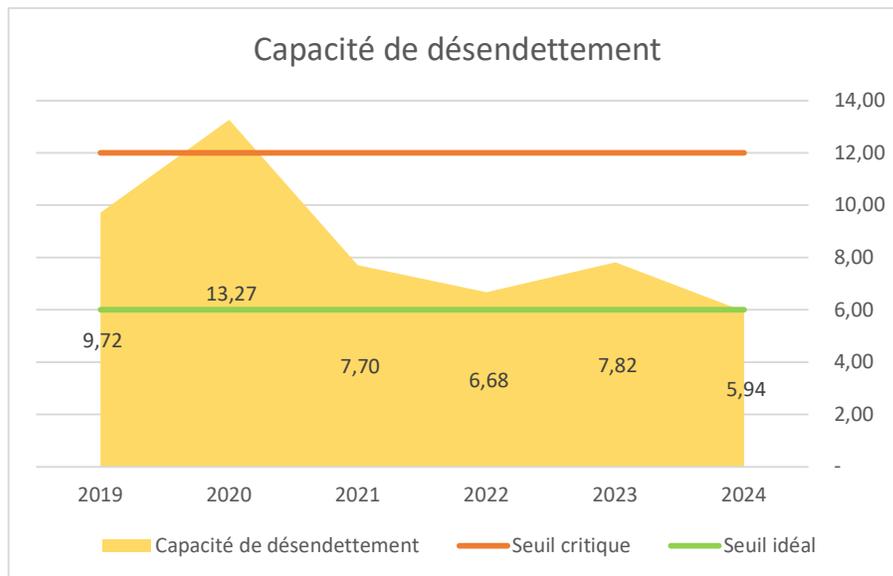


Des Indicateurs d'endettement également satisfaisants

Les investissements (restes à réaliser compris) atteignent 22,8M€ en 2024 (10,2M€ en 2023) et enregistrent un taux de réalisation en nette amélioration, à 78%.

Les réalisations et les restes à réaliser 2024 ont été financés par l'emprunt à hauteur de 12 M€ et l'autofinancement à hauteur de 2M€, en mobilisant les excédents de fonctionnement cumulés. Malgré la montée en puissance de l'investissement, **la capacité de désendettement s'améliore et s'établit à 5,9 ans à fin 2024**, grâce à une épargne brute en hausse (pour rappel, objectif de désendettement < à 12 ans / prévision BP 2024 : 11,2 ans).

Les conditions pour poursuivre l'effort d'investissement sur les prochains exercices restent donc réunies grâce à des indicateurs financiers toujours satisfaisants et à l'épargne constituée.



L'encours de dette augmente pour atteindre 40,8M à fin 2024 (32M€ en 2023).

Les principales évolutions en 2024 :

Le budget exécuté en 2024 s'élève à **45.1M€ en fonctionnement** et augmente de +3.2% (**+1.9M€**) par rapport à 2023. Le niveau d'exécution du budget s'améliore et atteint 98% pour les seules dépenses réelles.

Malgré des hausses de cout subies sur certains postes de dépenses, et un contexte économique qui reste instable, l'augmentation des dépenses de fonctionnement, soutenue ces dernières années, ralentit nettement en 2024 (pour rappel : +13.6%, soit +5.2M€ entre 2022 et 2023). C'est le résultat d'une inflation qui se stabilise, mais aussi et surtout, des effets de la mise en œuvre de NéoSmicval. Ainsi, quand **les charges générales** (chapitre 011 – 50% du budget) augmentaient de +3.3M€ entre 2022 et 2023, elles **diminuent de -0.5M€ entre 2023 et 2024**. Le tassement des dépenses se confirme.

Les charges générales

Les charges générales diminuent de -0.5M€ (-2.4%), principalement sous l'effet des couts de collecte et de traitement qui se réduisent de **-1.3M€ (-8.7%)** par rapport à 2023, malgré la hausse de la TGAP qui s'est poursuivie en 2024. Il en résulte des dépenses d'enfouissement en baisse alors même qu'il a fallu compenser une augmentation mécanique de +0.4M€ liés au cout à la tonne de l'enfouissement en hausse. La réduction des tonnages visée par NéoSmicval produit les effets attendus en termes de baisse des couts. Ainsi, les couts évités d'enfouissement sont au-delà des prévisions budgétaires et s'établissent -0.7M€ en 2024.

Les réductions de couts ainsi opérées ont permis d'absorber l'impact des **hausse subies** sur plusieurs postes de charges à caractère général. Les prix restent en effet globalement à un niveau élevé qui se répercute sur l'ensemble de nos dépenses. Sont plus particulièrement concernées les assurances (+0.12M€). Comme de nombreuses collectivités, le SMICVAL fait face à une augmentation significative des primes d'assurance (dommage aux biens notamment) depuis plusieurs années : +75% entre 2021 et 2024 (+0.3M€)

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel progressent de +11% par rapport au réalisé 2023, au lieu de 9% prévus au budget, soit **+1.6M€**. Pour rappel, la prévision initiale a été revue à la hausse de +231k€ (1.4% du chapitre) afin d'intégrer l'impact des pannes de la benne robotisée, les aléas de mouvement de personnel (tuilage notamment), l'intégration du personnel COVED et la mise en place de renfort sur l'accompagnement du territoire. Il convient également de noter que la progression des dépenses de personnel s'explique pour 345k€ (dont 262k€ anticipés au BP) par des augmentations subies : le GVT, des revalorisations réglementaires (cotisation retraite, point d'indice, participation employeur).

Le budget de personnel exécuté en 2024 s'inscrit dans le contexte de transition et de poursuite de déploiement du projet Impact. Il a permis la coexistence de deux modèles de collecte, la bascule de collaborateurs vers de nouveaux métiers et l'accompagnement du territoire dans les transformations de l'offre de service grâce à des équipes de conseillers spécifiques à cette période de transition.

Ainsi, les dépenses de personnel correspondant à la transition représentent 6% du réalisé 2024, les nouveaux métiers 8%.

Opérations d'ordre :

A noter également : en lien avec le niveau d'investissement haut en 2023, début de la mise en œuvre de NéoSmicval, les **dotations aux amortissements** augmentent de **+0.6M€** en 2024. Cette charge de fonctionnement doit néanmoins être appréhendée comme une recette permettant de financer nos investissements (autofinancement).

Les recettes en fonctionnement atteignent **48,27M€** et progressent de 10% (+4,4M€) par rapport à 2023, dynamisées par des soutiens et subventions en hausse et des cours des matériaux plus favorables. Le niveau de réalisation s'est nettement amélioré pour s'établir à 101%.

Les soutiens (aux emballages, provenant principalement de CITEO) ont augmenté significativement en lien avec les tonnages en hausse en 2024. Le changement de comportement des usagers amené par le déploiement de la nouvelle collecte se traduit par un meilleur geste de tri et des soutiens en hausse.

Le poids de le TEOM dans les recettes 2024 reste stable à 77% (78% en 2023).

La stratégie financière et le pilotage continu mis en œuvre ont porté leur fruit et ont permis de :

- => Mettre en œuvre le projet Impact
- => Assurer les activités quotidiennes avec un haut niveau de qualité
- => Financer les dépenses contraintes
- => Permettre le développement de projets positifs pour le territoire

A retenir 2024

L'année 2024 représente la deuxième année de la période de transition opérationnelle vers un nouveau service public zero waste = zéro déchet, zéro gaspillage.

Cette année a été marquée par **l'avancée conjointe des 4 transformations structurelles**, avec la suite de leurs mises en œuvre opérationnelles : **nouveau modèle de collecte, incitativité en Pôles Recyclage, nouveaux services de réduction de déchets, avancées des études sur l'autonomie de traitement.**

Les résultats en termes de réduction de déchets dépassent les prévisions, avec une baisse globale de 8% sur une année, soit une réduction de plus de 40kg /an /hab.

Malgré un contexte inflationniste entraînant une baisse de la consommation (et donc de la production de déchets), **les décisions politiques prises en 2022 et 2023 ont eu des impacts extrêmement positifs sur la réduction des déchets et la transformation des métiers** avec une quarantaine d'agents ayant changé de métier.

La quantité totale de déchets **atteint à nouveau cette année un niveau bas inégalé sur ces 20 dernières années avec – de 500 kg / habitant sur l'année.**

Les transformations interconnectées produisent des résultats de baisse de tonnages au-delà des prévisions initiales aussi bien sur la collecte en PAC, que sur les Pôles Recyclage (très peu sur la collecte en porte-à-porte).

Les premiers impacts concernant **la transformation des métiers sont positifs** : quarante agents ont pu changer de métier, réduction de l'accidentologie, de l'absentéisme et des départs à 4h.

Sur le nouveau modèle de collecte, la période de transition se poursuit avec des adaptations et améliorations en cours et à prévoir.

L'offre de nouveaux services continue de s'étoffer pour accompagner au changement de pratiques sur la réduction et la gestion des déchets

Le premier levier incitatif en Pôle Recyclage correspond à 98% des usages et porte ses fruits en baisse de fréquentation et de tonnages.

Les résultats financiers 2024 reflètent les bons résultats techniques et la bascule se poursuit entre l'augmentation des coûts (inflation, TGAP...) **et les économies possibles par la baisse des tonnages : l'impact fiscal sur les communes déployées avec le nouveau modèle de collecte sera possible dès cette année.**

Bien que contestées par certains, les actions proposées par le Smicval pour les usagers sont positives en termes de réduction de déchets et **permettent d'éviter une flambée des charges en cette période de forte contraintes règlementaires et économiques.**

Le Smicval a anticipé au mieux les difficultés économiques. Au vu de leur progression, ces dernières n'ont pas été évitées complètement mais la stratégie financière du Smicval permet de minimiser leurs impacts. A condition de pouvoir poursuivre le déploiement du nouveau modèle de collecte, **le changement de modèle économique est en train de prendre tout son sens.**

Les enjeux environnementaux, économiques et sociaux se renforcent et les efforts de transition engagés en 2023 et poursuivis en 2024 portent tout leur sens au vu des résultats sur ces deux années.

III. Les projets 2025 et le budget associé

1. La trajectoire et les projets 2025

L'année 2025 représente la troisième année de la période transition ; elle a pour enjeu de poursuivre les 4 transformations portées pour le projet politique IMPACT, et ainsi **conforter, sur une troisième année, les résultats environnementaux** (baisse des tonnages et proposition de services de réduction de déchets), **économiques** (compensation des dépenses subies et maîtrise de la fiscalité sur les zones déployées en points d'apport collectif) **et sociaux** (transformation des métiers).

Ainsi au travers de ces 4 transformations, une nouvelle offre de service public a vu le jour et est en train de s'étoffer.

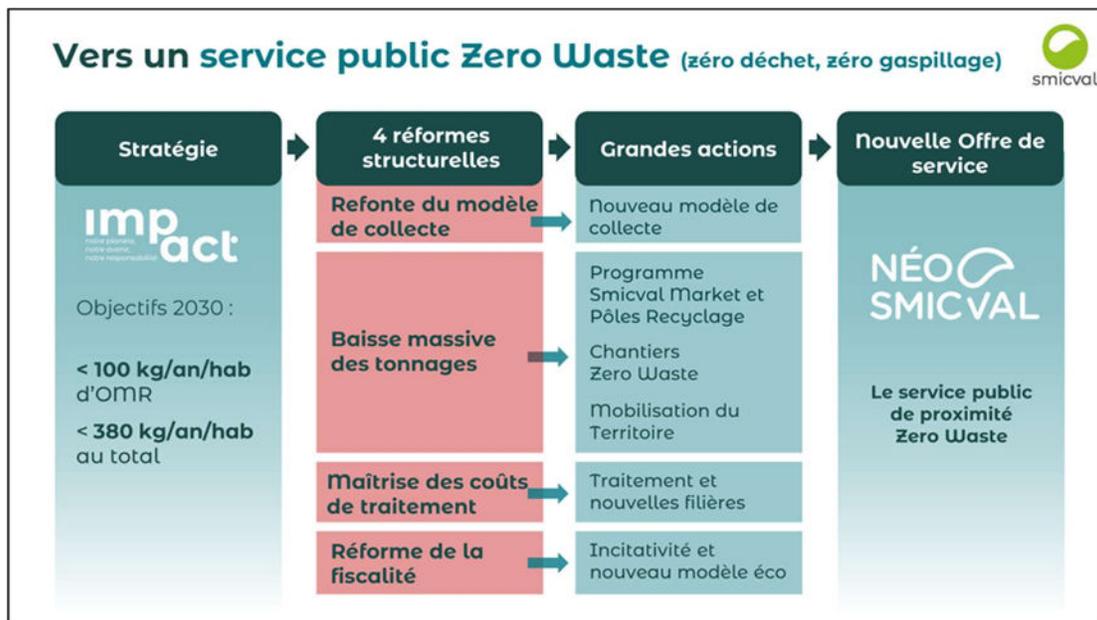
Pour rappel, cette nouvelle offre de service, NéoSmicval, regroupera à terme plus d'une soixantaine de services, permettant à chaque habitant du territoire de trouver des solutions adaptées pour réduire et gérer chaque flux de déchets.

Elle suit cinq principes constitutifs :

- 1- L'offre de service propose une approche favorisant la réduction de déchets et le changement de comportement ;
- 2- Une diversité de solutions sera accessible à tous et non segmentée par typologie d'habitat ;
- 3- La nouvelle offre de service prend en compte les notions de justice (sociale), efficacité, robustesse, adaptabilité et proximité ;
- 4- Cette offre se doit d'être au rendez-vous de la réglementation et au-delà ;
- 5- Elle doit permettre de réduire l'ampleur du mur économique à venir.

Cette nouvelle offre de service va se déployer sur le territoire de fin 2022 à 2026-2027.

Elle intègre les 4 réformes structurelles déclinées en actions et services associés.



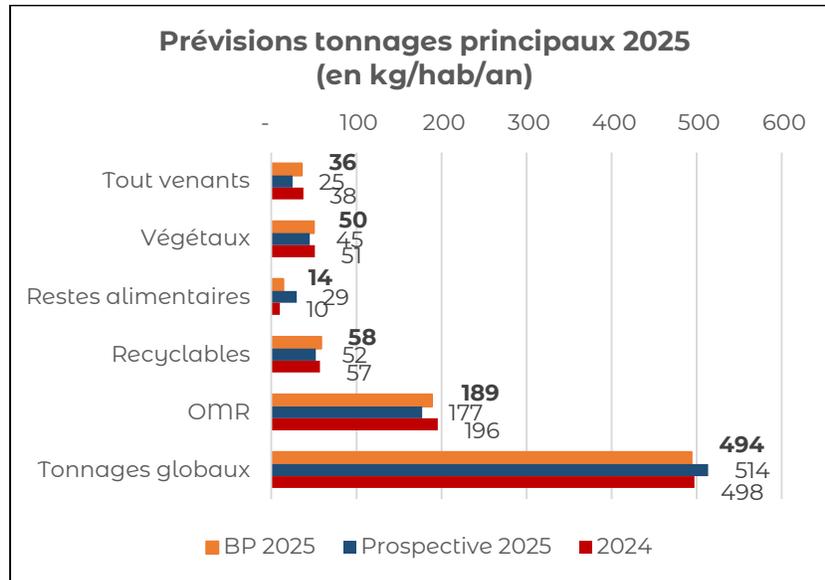
Cette offre globale et complémentaire englobe des changements d'habitudes sur certains modes de fonctionnement historique, telle que la collecte en porte-à-porte, mais permet l'accès à de nouveaux services très plébiscités tels que :

- Les nouveaux SmicvalMarkets : en complément du SmicvalMarket de Vayres ouvert en 2017, trois SmicvalMarkets sont en projet pour une ouverture respective en 2025, 2026 et 2027 :
 - Smicval Market Terres d'Estuaire
 - Smicval Market du Libournais
 - Smicval Market du Blayais
- L'accès à la ressource sur les 7 mini-Smicval Market (= zones de don et de réemploi) des Pôles Recyclage : Saint Denis de Pile, Saint Gervais, Saint Mariens, La Roche-Chalais, Vérac, Libourne Ballastière et Saint Seurin sur Isle.
- Les soutiens financiers, sous forme de subvention à l'achat de 9 types de matériel et autres permettant la réduction de déchets (végétaux et protections menstruelles)
 - Kit ou tondeuse-mulching (achat)
 - Broyeur de végétaux (achat, location ou prestation)
 - Poules (achat)
 - Poulailier (achat)
 - Arrachage de haies (prestation ou location d'engins)
 - Plantation de haies vives et diversifiées (achat)
 - Matériel spécifique de compostage (achat)
 - Protections féminines lavables (achat)
 - Couches bébé lavables (achat ou location)
- L'offre de formations sur les thématiques :
 - Compostage
 - Eco-jardinage
 - Gaspillage alimentaire
- Et les aires de démonstration sur la gestion des végétaux sur les Pôles Recyclage
- La collecte des restes alimentaires (biodéchets) pour 115 000 habitants (fin 2024) et le don de composteurs pour tous
- Le Comptoir Répar : service spécifique de réparation des petits électroménagers
- Le manifeste contre les plastiques à usage unique et les suremballages à vocation des industriels afin de réduire les emballages
- Les nouveaux services en expérimentation : collecte et lavage de couches lavables pour bébés, consignes sur des emballages réemployables, et d'autres à venir ...
- Les événements et accompagnement autour du Zero Waste (zéro déchet, zéro gaspillage) : fêtes du troc et du don, programme « Mon école Zero Waste », programme « Ma commune Zero Waste », ...
- L'accompagnement des communes - limites du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets)
- L'accès à des guides et outils spécifiques (webinaires, tutoriels, blog) sur la réduction de déchets : au bureau, à l'école, à la maison, lors d'un événement, chez un commerçant, ...
- Les outils numériques adaptés : espace personnel avec retour sur l'utilisation des services et demande en ligne, application mobile, ...
- Et d'autres nouveaux services à venir autour de :
 - la réduction du plastique et des emballages
 - ramener la consigne du verre sur le territoire
 - le réemploi et la réparation
 - les alternatives aux lingettes, couches bébé jetables, protections menstruelles jetables

- la poursuite du développement de plateformes de broyage et compostage au plus près des agriculteurs et maraîchers
- et la lutte contre le gaspillage alimentaire

Le développement de cette offre de service public se poursuit en 2025.

Grâce à ce développement, en termes de production totale de déchets, le budget 2025 vise un objectif de tonnages globaux à 494 kg/hab/an. Une réduction des tonnages enfouis par rapport au réalisé 2024 reste l'ambition (OMR : -7kg/hab/an, tout-venant : -2kg/hab/an). Cependant, l'avance prise sur les objectifs de la prospective NéoSmicval à fin 2024 se réduit en 2025. Le rythme de déploiement de la nouvelle collecte, s'il est moins ambitieux qu'initialement prévu, va ralentir les baisses (notamment OMR) et ce sont donc des hypothèses prudentes qui ont été retenues.



Les 12 priorités d'action proposées pour 2025, afin de poursuivre la transition du modèle global, sont :

- 1) **La suite du déploiement du nouveau modèle de collecte**, y compris le développement de la collecte des restes alimentaires sur les phases 3 et 4
- 2) **La poursuite des améliorations et la stabilisation de la collecte en PAC** – Points d'Apport Collectif sur les communes déjà déployées
- 3) **Le programme SmicvalMarket** : avec l'ouverture du SmicvalMarket Terres d'Estuaires, et la poursuite des étapes de construction et d'étude pour le SmicvalMarket du Libournais et le SmicvalMarket du Blayais
- 4) La poursuite du **chantier Matière Organique**, avec notamment la suite du développement de plateformes de gestion locale, le travail sur la qualité du tri des restes alimentaires et sur le gaspillage alimentaire
- 5) La poursuite du **chantier Tout-Venant** en lien avec l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) sur les enjeux du réemploi et de la réparation : développement des Comptoirs Répar et programme autour de la réparation, projet de bibliothèque d'objets au profit des habitants, travail sur la qualité du tri dans la benne tout-venant, ...
- 6) **Les chantiers Plastiques et Textiles Sanitaires** : suite des expérimentations et du développement des services avec la modélisation et choix du service de collecte et lavage de couches bébé, la suite du programme « Mon commerçant Zero waste », la suite des actions autour du Manifeste contre les suremballages,

- 7) Le **développement territorial** : suite de l'expérimentation du projet K sur la 1ère commune (St Ciers / Gironde), suite du travail sur le retour de la consigne de verre,...
- 8) La poursuite des deux projets complémentaires sur **l'autonomie de traitement des déchets résiduels**
- 9) Suivi de **l'incitativité en Pôles Recyclage – juste contribution des usagers**
- 10) **L'évaluation « en chemin » des résultats et impacts de NéoSmicval** (dont le baromètre de satisfaction usagers et le suivi des résultats par zone)
- 11) La **poursuite de l'accompagnement des habitants** dans la compréhension de la nouvelle offre de service public et de ses résultats
- 12) La suite de la **démarche de transformation managériale** Smile et **accompagnement aux changements de métier** en interne



Projets structurants 2025

1/2


Refondre le modèle de collecte

Réduire massivement les tonnages

- Nouveau modèle de collecte y compris restes alimentaires : **déploiement phases 3 et 4**
- **Stabilisation de la collecte PAC** sur les communes déjà déployées

- **Programme SmicvalMarket** : ouverture du SMK Terres d'Estuaire, poursuite des études et construction des SMK du Libournais et du Blayais
- **Chantier Matière Organique** : suite du développement de plateformes de gestion locale, travail sur la qualité du tri des restes alimentaires et sur le gaspillage alimentaire
- **Chantier Tout-Venant** en lien avec l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) : développement des Comptoirs Répar et programme autour de la réparation, projet de bibliothèque d'objets, travail sur la qualité du tri dans la benne tout-venant = « 0 erreur de tri dans ma benne », ...
- **Chantiers Plastiques et Textiles Sanitaires** : choix du service de collecte et lavage de couches bébé, suite du programme « Mon commerçant Zero waste », suite des actions autour du Manifeste contre les suremballages, ...
- **Développement territorial** : suite retour de la consigne de verre, Nouvel R, ... et suite **de l'expérimentation du projet K sur 1ère commune**



Projets structurants 2025

2/2


Maîtriser les coûts de traitement

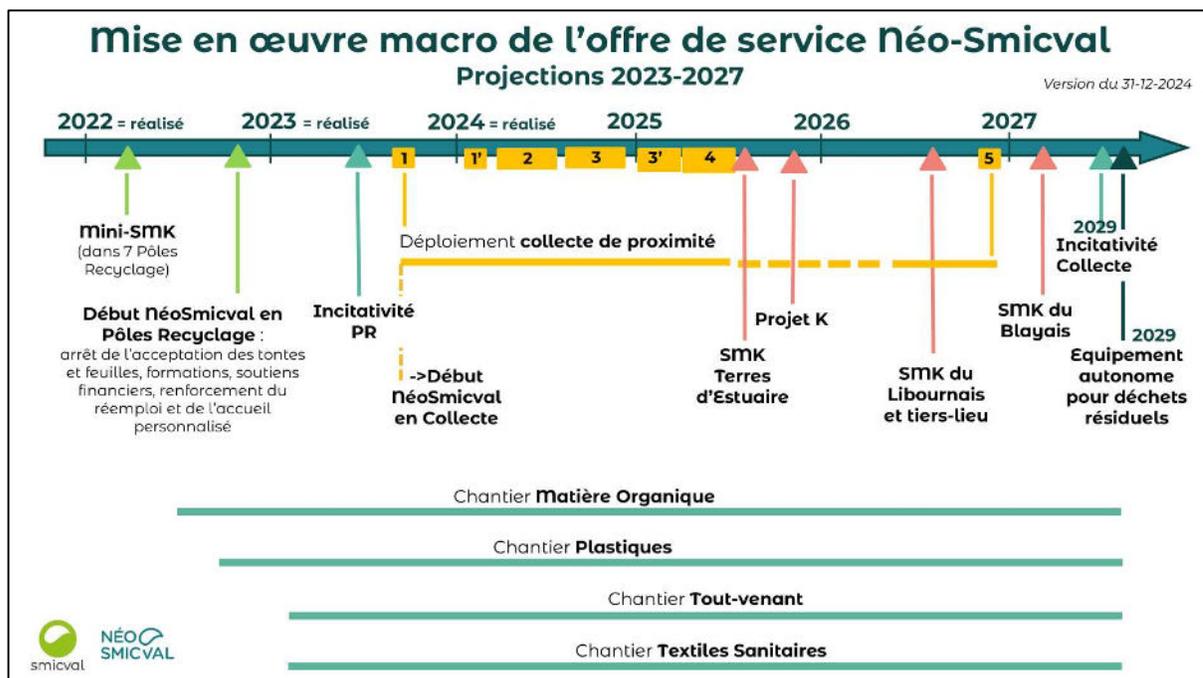
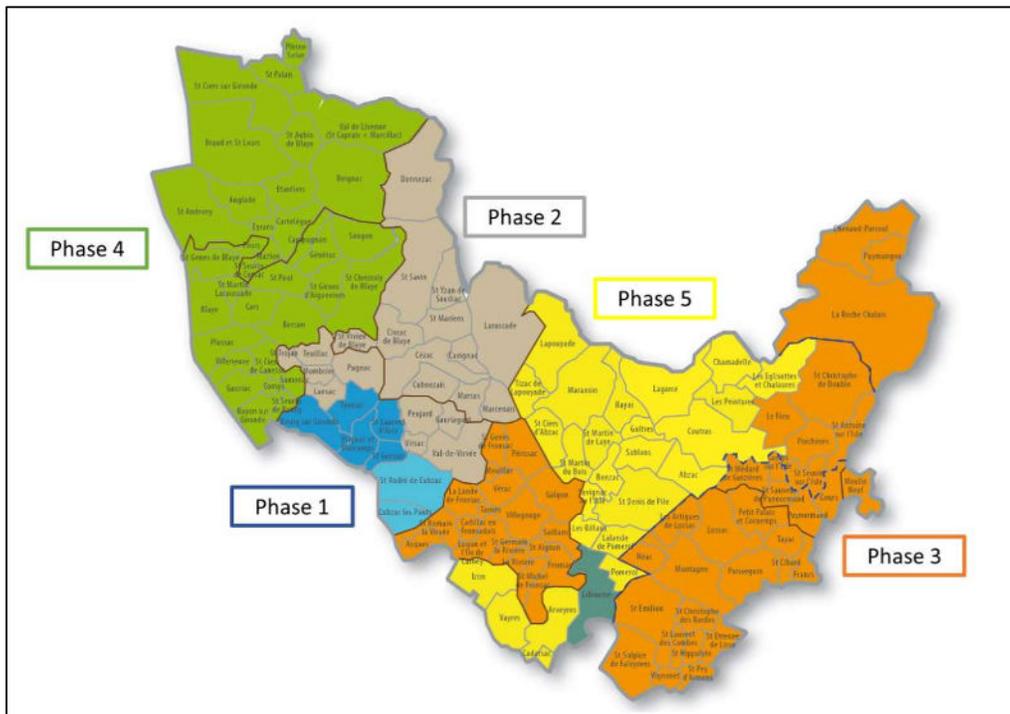
Mettre en place un dispositif d'incitativité

Actions transverses

- **Suivi des 2 projets complémentaires sur l'autonomie de traitement des déchets résiduels** : UVE Charente et groupement girondin

- Suivi de **l'incitativité en Pôles Recyclage – juste contribution des usagers**

- **Evaluation « en chemin » de NéoSmicval**, dont suite Baromètre satisfaction et suivi des résultats par zones
- La **poursuite de l'accompagnement des habitants** dans la compréhension de la nouvelle offre de service public et de ses résultats
- La suite de la **démarche de transformation managériale** Smile et démarche RSO (Responsabilité Sociale des Organisations) et **l'accompagnement aux changements de métiers** en interne



2. Projet de budget 2025

Le nouveau modèle économique voulu par Impact entre dans sa troisième année de mise en œuvre et l'objectif de diminution des coûts de traitement par la baisse des tonnages commence à s'opérer. **La maîtrise fiscale visée, et déjà initiée en 2024 sur les zones basculées en PAC, devient plus perceptible** avec une évolution moins forte que les années précédentes de la fiscalité appelée, voire une stabilisation sur les zones en PAC.

Cependant, le maintien d'une double collecte hétérogène sur le territoire retarde le travail d'optimisation de la collecte en PAC, permis seulement après une phase de stabilisation. Parmi les postes de dépenses impactés : le carburant, les dépenses de matériel roulant, les ressources humaines. Par ailleurs, les recettes issues de la facturation aux professionnels (redevance spéciale) sont également incertaines et conduisent à retenir des hypothèses prudentes au BP 2025. Les économies limitées et la perte de dynamique de recettes rendent l'impact sur la fiscalité moins visible, bien que la hausse reste contenue grâce aux premiers effets du projet.

En 2025, le Smicval continue le développement de ses nouveaux services et œuvre pour être au rendez-vous des obligations réglementaires, notamment en termes de réduction (- 50% de déchets enfouis à 2025). Les investissements se poursuivent conformément aux programmes pluriannuels engagés. Par ailleurs, il est important de souligner que le Smicval bénéficie du soutien important de partenaires financiers qui l'accompagnent dans la réalisation du projet Impact. Les financements ainsi obtenus s'élèvent au 1^{er} janvier 2025 à 12,4M€, démontrant que le projet du Smicval s'inscrit complètement dans les politiques publiques au vu des enjeux de transformation du service de gestion des déchets.

Parmi nos financeurs : l'ADEME (50% de nos subventions), le FEDER, l'Etat, la Région, l'Agence de l'eau), Citeo, ...

Le budget 2025 devra permettre de :

- continuer à déployer les transformations structurelles,
- maintenir la dynamique d'infléchissement de la trajectoire fiscale tout en finançant les hausses de coût et en compensant les pertes de recettes,
- assurer les activités quotidiennes dans un objectif de qualité de service,
- être au rendez-vous des obligations réglementaires,
- investir et de développer des projets positifs pour le territoire.

2.1. La section de fonctionnement (recettes et dépenses)

Les évolutions sont de BP à BP

a) Les dépenses de fonctionnement

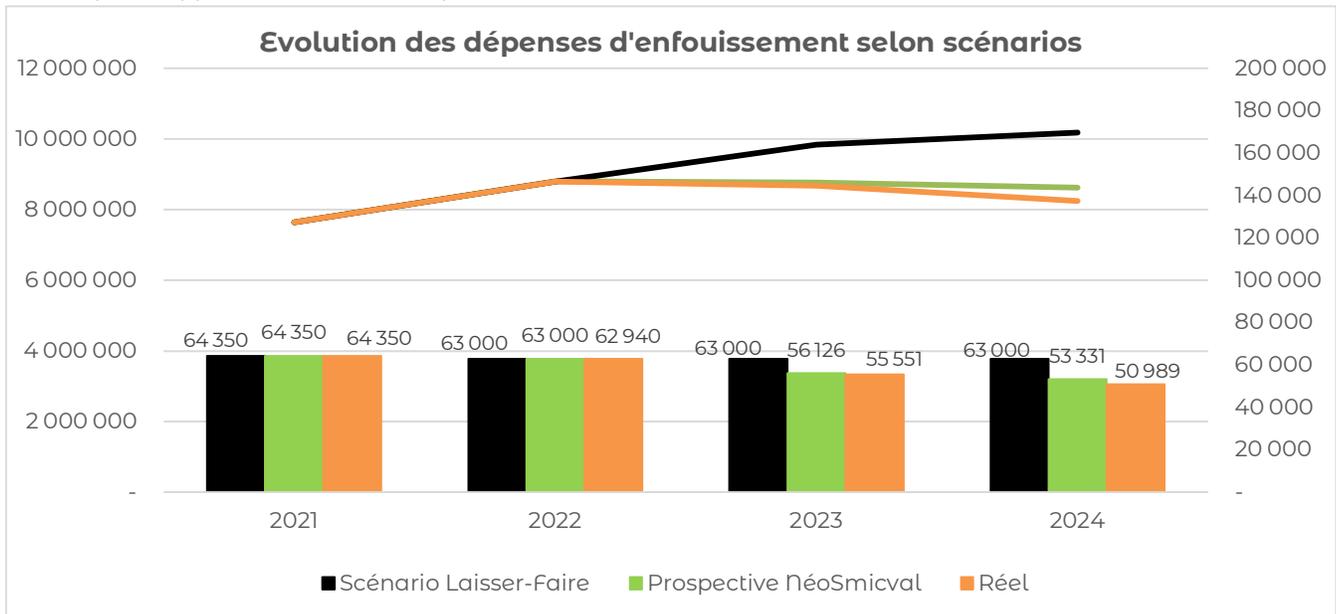
Le budget 2025 devrait s'élever 52,6 M€ et progresser de +1,6M€ par rapport à 2024 (+3,1%). **Les dépenses réelles** (= hors opérations d'ordre, autofinancement et provisions) **atteignent 44M€** soit +0.9M€ (+2,2%).

Les charges à caractère général, principal poste des dépenses réelles (55%) augmentent ainsi de +0.15M€ et atteignent **24M€**. La poursuite de la baisse des tonnages enfouis contribue à nouveau à diminuer les coûts de collecte et traitement des déchets (-0.8M€) et permet d'amortir l'impact des augmentations subies sur les autres postes de dépenses. Ainsi, si l'inflation devrait se stabiliser à 2% en 2025, la conjoncture économique instable actuelle conduit néanmoins à faire preuve de prudence quant aux hypothèses de prix, et plus particulièrement des énergies. Les dépenses d'électricité et de carburant sont attendues globalement en hausse de **+0.2M€** malgré une stabilisation ou une baisse de la consommation. A noter également que, comme en 2024, les primes d'assurance connaissent une augmentation significative de +24%, soit **+0.2M€**.

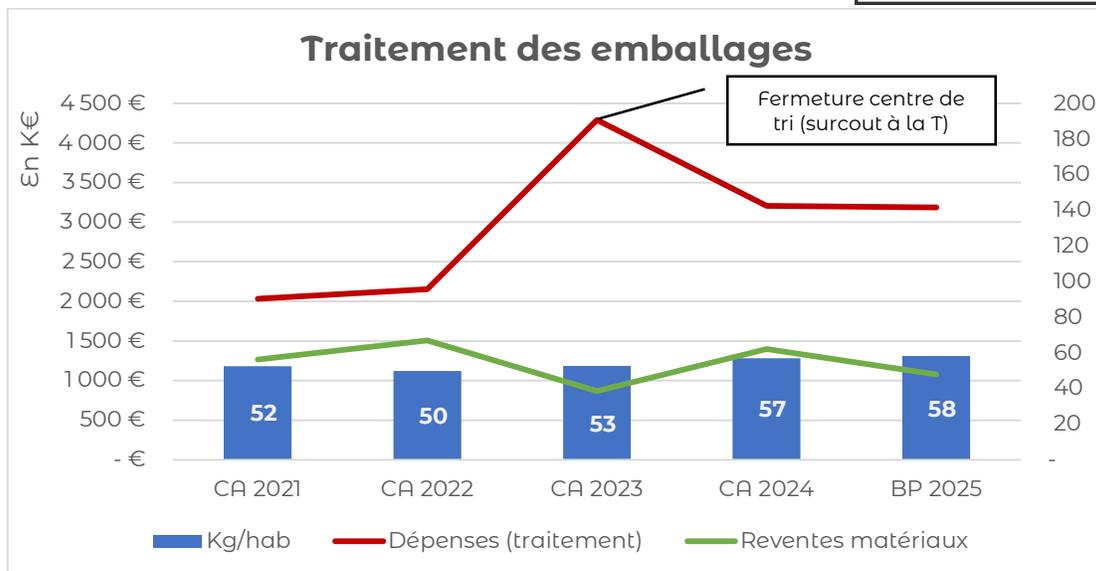
Zoom sur les dépenses de collecte et traitement

Les dépenses d'enfouissement se stabilisent à 8,7M€ (soit +0.1M€, +0.7%) malgré l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui se poursuit en 2025 et s'accroît avec la surtaxe sur les tonnages au-delà des objectifs de réduction. La baisse ambitionnée des tonnages enfouis (-1600 tonnes environ) grâce à NéoSmicval prend tout son sens. Sans cette nouvelle baisse des tonnages en 2025, c'est une augmentation **+0.4M€** qu'il aurait fallu financer en raison de l'évolution des taxes.

pour rappel, l'évolution des dépenses d'enfouissement entre 2021 et 2024 selon les scénarios :



Malgré l'augmentation des tonnages relatifs aux emballages, les dépenses de traitement de ceux-ci augmentent seulement de **+0.2M€** grâce à une stabilisation du coût à la tonne de Trigironde. Elles s'établissent à 3.2M€. Par ailleurs, si les tonnages supplémentaires d'emballages entraînent des dépenses supplémentaires, ils permettent également des recettes supplémentaires provenant des soutiens (CITEO).



Les charges de personnel devraient s'établir à 17,65 M€ : Cf. zoom sur les ressources humaines ci-après ;

Les charges de gestion courante (chapitre 65) devraient s'élever à 1,094 K€. Il s'agit, entre autres, des subventions versées par le Smicval, des admissions en non-valeur et des indemnités des élus et des « dépenses imprévues » pour 1M€. Pour rappel, le changement de nomenclature comptable vers la M57 s'est accompagné de la suppression du chapitre dédié. Il avait été proposé au BP 2024 de maintenir ces dépenses spécifiques en les sanctuarisant sur une imputation particulière.

Les opérations d'ordre devraient s'élever à 5,4 M€ en augmentation de 1,1 M€. Il s'agit des amortissements des investissements réalisés les années précédentes. C'est également la deuxième année de mise en œuvre de la nouvelle règle introduite par l'instruction M57 : le principe de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis.

Le virement à la section d'investissement est de 3.2M€ (3,5 M€ au BP 2024, pour mémoire).

b) Zoom sur les ressources humaines

Les ressources humaines représentent environ **40%** des dépenses réelles en 2025, soit 17,65 M€ avec un service réalisé dans sa très grande partie en régie, exception faite des évacuations des quatre pôles recyclages du nord girondais.

Au-delà d'un aspect purement financier qu'elles représentent, les ressources humaines symbolisent les vecteurs de notre transformation ainsi que le portage de l'offre NéoSMICVAL dans sa mise en œuvre opérationnelle.

L'année 2025 est marquée par la poursuite de période de transition, nécessitant des ressources humaines importantes afin de pouvoir réaliser les différents modèles de collecte, permettre à nos collaborateurs de basculer vers les nouveaux métiers tout en poursuivant les collectes. Il est en outre nécessaire d'accompagner les habitants et les communes dans les transformations de l'offre de service, grâce à des équipes de conseillers spécifiques à cette période de transition.

Ainsi, la masse salariale 2025 progresse d'environ de 7% soit **+1,2M€**.

Cette augmentation intègre une part contrainte et incompressible significative de **+0.8M€** composée de l'augmentation de cotisations et dépenses réglementaires pour +0,3M€, du Glissement Vieillesse Technicité pour **0,2M€** et de la reprise en régie des personnels COVED pour **366 k€**.

Les recrutements réalisés en 2024, représenteront en année pleine une augmentation de **+0,1M€**.

Les autres éléments de cette augmentation sont en lien avec la mise en œuvre de NéoSmicval et le modèle de double collecte lors du déploiement des zones PAC. Elle correspond aux recrutements et besoins de transition, prenant en compte l'arrêt de certaines missions telles que les conseillers de proximité, les coordinateurs techniques sur le territoire (qui verront leur mission arrêtée au 30 septembre 2025), ainsi que des nouvelles missions temporaires permettant de maintenir un niveau satisfaisant de salubrité publique. Sont ainsi intégrés +0,1M€ pour des remplacements temporaires lors des transferts internes de postes vers les nouveaux métiers et besoin ponctuel lors des phases de déploiement (agents d'accueil, maintenance des équipements, conseillers, logisticiens, Brigade de force spéciale de nettoyage...) ; **+0,1M€** pour 4 nouveaux postes permanents (2 techniques et 2 administratifs).

Sur l'ensemble de ces dépenses de fonctionnement de transition RH, une bonne partie est compensée par des subventions de l'ADEME pour **0.6M€**.

Pour rappel, l'un des piliers fondateurs du Smicval a toujours été de se positionner en qualité d'employeur responsable pour un modèle social favorisant l'emploi local en prenant en compte les spécificités de ses métiers, tout en répondant au mieux aux besoins du territoire. L'engagement social du Smicval dans le cadre de la mise en œuvre de NéoSmicval reste le maintien de l'emploi, privilégiant des métiers moins accidentogènes, moins usant physiquement et à forte plus-value pour le territoire. La nouvelle offre de service NéoSmicval entraîne donc la transformation des métiers et un transfert interne vers les nouveaux métiers à la fin de chaque phase de déploiement du nouveau modèle de collecte. Cela se traduit très concrètement par la réduction de certains postes, comme les ripeurs (métier accidentogène et usant physiquement), au profit de nouveaux métiers comme ceux liés :

- A l'accompagnement vers la réduction de déchets des habitants et acteurs du territoire,
- Au renforcement de la brigade de nettoyage des points de proximité,
- A la maintenance des installations et des sites (SmicvalMarket, points de proximité)
- *A la réparation de matériel électroménager (Comptoir Répar)*
- *A l'accueil physique et téléphonique des usagers,*
- *A la facturation*

L'objectif, en lien avec la transformation managériale du Smicval, est de poursuivre l'accompagnement individuel et collectif de ces changements de métiers, de permettre à la structure de rester agile face aux différents enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, le Smicval reste engagé dans un processus d'amélioration continue, grâce à sa triple certification Qualité – Sécurité – Environnement, renouvelée chaque année, permettant un travail en profondeur sur la santé et la sécurité des agents. L'enjeu est important et les efforts réalisés ont déjà permis une diminution significative des accidents et du taux d'absentéisme (11,85% en 2022 / 8,56% en 2023/ 8.18% en 2024).

c) Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes réelles prévu au BP 2025 s'élève à 49,1 M€. S'ajoutent les opérations d'ordre pour 0,5 M€ et l'excédent reporté pour 3,5 M€ pour atteindre l'équilibre budgétaire à 52,6 M€.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées des recettes fiscales au chapitre 74 pour un montant de 38,77 M€, soit une augmentation de 2,046 M€ par rapport à 2024 destinée à couvrir l'évolution de nos dépenses (pour rappel : +1,6M€) mais également les pertes de recettes propres pour -0,9M€. Cette année verra également l'instauration d'une différenciation fiscale, qui va permettre un appel de la fiscalité en fonction des coûts projetés en comptabilité analytique suivant le coût afférent aux modes de collecte (PAC et PAP).

Les recettes propres

Les recettes propres sont attendues à la baisse pour -0,9 M€. Les reventes de matériaux, en raison du contexte économique mondial particulièrement instable et de cours des matériaux en baisse continue au 4^{ème} trimestre 2024, conduisent à retenir des hypothèses de prix prudentes. Après une embellie en 2024, les recettes issues des reventes de matériaux sont estimées à 1,5M€.

Par ailleurs, la facturation aux professionnels est projetée à 4,1M€ dont :

- 3,6M€ provenant de la RS (en baisse de -0,5M€). Les professionnels en zones en PAC sont plus sensibles à leur pratique et prennent conscience de la production de déchets. La nouvelle offre de service NéoSmicval les incite à devenir acteur dans le suivi, la maîtrise de leur production et in fine leur facture. Par ailleurs, c'est un scénario de prudence qui a été retenu pour le BP 2025 compte tenu des décalages de calendrier que subit le projet et des incertitudes quant aux facturations que cela entraîne.
- 0,1M€ de facturation en PR (soit -0,4M€). Les recettes provenant de la tarification en pôle recyclage (depuis juillet 2023) sont estimées à 0,13M€, en baisse de 0,4M€. Après plus d'un an de mise en œuvre de cette réforme, il apparaît que le changement de pratique s'opère davantage et permet plutôt des coûts évités que des recettes supplémentaires.

Les soutiens et subventions (74 hors fiscalité)

Les subventions de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 0,7M€ (-0,1M€) et, comme en 2024, proviennent de l'ADEME. Les soutiens des éco organismes devraient connaître en 2025 une hausse significative et atteindre 2,8M€ (2,2M€ au BP2024), en lien avec des tonnages d'emballages en hausse (soutien : CITEO) et un barème revu. Pour rappel, le réalisé 2024 a été supérieur aux prévisions du BP pour ces mêmes raisons.

A noter également : les opérations d'ordre sont essentiellement constituées des travaux en régie pour 413 k€.

2.2. La section d'investissement (recettes et dépenses)

a) Un programme pluriannuel d'investissement nécessaire aux transformations structurelles

Le projet Impact s'inscrit dans un changement profond de modèle de collecte, de traitement et de financement du service public de gestion des déchets. Ces réformes structurelles et le déploiement de NéoSmicval nécessitent un programme d'investissement d'environ 70 M€ entre 2023 et 2026 pour la construction de 3 SmicvalMarket, l'évolution numérique, les chantiers, la modification du parc roulant et l'achat de bornes de collecte de proximité et de composteurs, le contrôle d'accès pour la mise en œuvre de l'incitativité, les études pour l'autonomie de traitement ...

L'ensemble de ces investissements contribueront à terme à l'atteinte des objectifs fixés par Impact.

Le plan pluriannuel d'investissement du SMICVAL a fait l'objet d'une réactualisation pour couvrir la période 2025-2030. Il intègre :

- Les enveloppes d'investissement autorisées dans le cadres des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (APCP). Elles sont au nombre de 5 au SMICVAL : 1 dédiée à la réforme de la collecte et la mise en place de l'incitativité, 3 dans le cadre du programme Smicval Market (Estuaire, Libournais et Blayais), 1 visant à anticiper les renouvellements de véhicules lourds.
- Le Gros Entretien Renouvellement (GER) bâtementaire
- L'entretien et le renouvellement du parc roulant courant
- Les petits investissements courants pilotés par les services.

Sont exclus du PPI : les opérations d'ordre, les remboursements de capital de la dette et les prises de participation financière.

Le montant global du PPI ainsi construit se chiffre à 58,3M€ TTC sur 5 ans, dont 39,6 M€ soit les 2/3 liés au projet Impact (nouvelle collecte et incitativité et programme SMK).

N° APCP/Action	Programme	Sous programme	Total voté (APCP)	PPI 2025-2030							pour information		
				BP 2025	Proi 2026	Proi 2027	Proi 2028	Proi 2029	Proi 2030	Total 2025-2030	Réal. Au 31/12/2024	Total 2025-2030 + réalisé antérieur à 2025	
# 15-SMK Estuaire			2 846K€	1 004K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	1 004K€	1 821K€	2 825K€
# 17-Véhicules lourds			916K€	438K€	402K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	840K€	843K€
# 18-SMK Libourmais			7 701K€	4 914K€	2 005K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	6 919K€	7 82K€	7 701K€
# 19-SMK Blayais			3 281K€	1 938K€	1 147K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	3 281K€	0K€	3 281K€
# 16.1 - Nouvelle collecte et incitativité	Réforme de la collecte et incitativité 2022-2026		7 500K€	879K€	3 873K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	4 841K€	2 559K€	7 400K€
			11 500K€	5 389K€	3 633K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	9 355K€	2 260K€	11 595K€
			15 100K€	3 755K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	9 834K€	5 266K€	15 100K€
			4 900K€	975K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	3 510K€	1 390K€	4 900K€
			39 000K€	10 998K€	401K€	16 121K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	11 476K€	38 995K€
			39 000K€	10 998K€	401K€	16 121K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	11 476K€	38 995K€
# GER bat.			0K€	19K€	12K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	31K€	31K€
			0K€	0K€	9K€	12K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	21K€	21K€
			0K€	18K€	11K€	84K€	0K€	0K€	0K€	0K€	113K€	0K€	113K€
			0K€	19K€	6K€	6K€	6K€	6K€	6K€	6K€	49K€	0K€	49K€
			0K€	8K€	4K€	4K€	4K€	4K€	4K€	4K€	26K€	0K€	26K€
			0K€	35K€	12K€	12K€	12K€	12K€	12K€	12K€	95K€	0K€	95K€
			0K€	12K€	12K€	6K€	6K€	6K€	6K€	6K€	48K€	0K€	48K€
			0K€	110K€	65K€	124K€	28K€	28K€	28K€	28K€	382K€	0K€	382K€
			0K€	34K€	19K€	12K€	12K€	12K€	12K€	12K€	101K€	0K€	101K€
			0K€	73K€	0K€	0K€	18K€	0K€	0K€	0K€	91K€	0K€	91K€
			0K€	184K€	162K€	60K€	60K€	60K€	60K€	60K€	586K€	0K€	586K€
			0K€	158K€	144K€	54K€	0K€	0K€	0K€	0K€	356K€	0K€	356K€
			0K€	448K€	325K€	126K€	90K€	90K€	90K€	72K€	1 134K€	0K€	1 134K€
			0K€	14K€	24K€	24K€	24K€	24K€	24K€	24K€	134K€	0K€	134K€
			0K€	65K€	6K€	6K€	6K€	6K€	6K€	6K€	95K€	0K€	95K€
			0K€	56K€	180K€	180K€	180K€	180K€	180K€	180K€	716K€	0K€	716K€
			0K€	156K€	210K€	210K€	210K€	210K€	210K€	90K€	946K€	0K€	946K€
			0K€	695K€	601K€	460K€	328K€	190K€	190K€	190K€	2 462K€	0K€	2 462K€
			0K€	182K€	790K€	618K€	167K€	0K€	0K€	0K€	1 756K€	0K€	1 756K€
			0K€	380K€	336K€	210K€	126K€	42K€	210K€	1304K€	0K€	1 304K€	0K€
			0K€	340K€	180K€	132K€	60K€	222K€	342K€	1 276K€	0K€	1 276K€	0K€
			0K€	902K€	1 306K€	960K€	353K€	264K€	552K€	4 336K€	0K€	4 336K€	0K€
			0K€	902K€	1 306K€	960K€	353K€	264K€	552K€	4 336K€	0K€	4 336K€	0K€
			0K€	35K€	438K€	438K€	528K€	438K€	78K€	1 955K€	0K€	1 955K€	0K€
			0K€	108K€	108K€	84K€	84K€	60K€	60K€	60K€	504K€	0K€	504K€
			0K€	577K€	526K€	484K€	484K€	526K€	526K€	3 121K€	0K€	3 121K€	0K€
			0K€	167K€	0K€	102K€	102K€	0K€	0K€	0K€	371K€	0K€	371K€
			0K€	55K€	57K€	3K€	3K€	3K€	3K€	122K€	0K€	122K€	0K€
			0K€	36K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	36K€	0K€	36K€
			0K€	31K€	2K€	5K€	5K€	5K€	5K€	26K€	0K€	26K€	0K€
			0K€	53K€	54K€	66K€	66K€	66K€	66K€	371K€	0K€	371K€	0K€
			0K€	86K€	192K€	168K€	120K€	96K€	96K€	758K€	0K€	758K€	0K€
			0K€	21K€	7K€	7K€	7K€	7K€	7K€	57K€	0K€	57K€	0K€
			0K€	45K€	14K€	14K€	14K€	14K€	14K€	127K€	0K€	127K€	0K€
			0K€	147K€	60K€	48K€	48K€	48K€	48K€	411K€	0K€	411K€	0K€
			0K€	274K€	258K€	198K€	198K€	198K€	198K€	1 324K€	0K€	1 324K€	0K€
			0K€	297K€	240K€	240K€	240K€	240K€	240K€	1 497K€	0K€	1 497K€	0K€
			0K€	565K€	0K€	332K€	0K€	0K€	0K€	896K€	0K€	896K€	0K€
			0K€	59K€	60K€	60K€	60K€	60K€	60K€	359K€	0K€	359K€	0K€
			0K€	2 556K€	2 025K€	2 266K€	1 974K€	1 767K€	1 407K€	1 194K€	11 994K€	0K€	11 994K€
			0K€	2 556K€	2 025K€	2 266K€	1 974K€	1 767K€	1 407K€	1 194K€	11 994K€	0K€	11 994K€
			53 744K€	21 703K€	8 677K€	20 953K€	2 655K€	2 220K€	2 148K€	2 148K€	58 356K€	14 081K€	72 437K€
			53 744K€	21 703K€	8 677K€	20 953K€	2 655K€	2 220K€	2 148K€	2 148K€	58 356K€	14 081K€	72 437K€

Les autorisations de programme :

Afin de faciliter la gestion pluriannuelle de ses gros investissements, le Smicval utilise la procédure d'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) qui permet de diminuer les reports de crédits et aide à la planification des procédures administratives.

A ce jour, cinq autorisations de programme sont en cours, pour un montant total de 53,8 M€ TTC, dont 39,6 M€ TTC pour la période à venir 2025-2030 et 14,2 M€ TTC déjà réalisés (hors champs PPI):

- APCP 15 : SMK Estuaire (2,8 M€ TTC)
- APCP 16 : nouvelle collecte et incitativité (39 M€ TTC)
- APCP 17 : acquisition de véhicules lourds (0,9 M€ TTC)
- APCP 18 : SMK Libournais (7,7 M€ TTC)
- APCP 19 : SMK Blayais (3,2 M€ HT)

b) Les dépenses d'investissement en 2025

Le montant des dépenses d'équipement est de 23,1 M€ en 2025, y compris les restes à réaliser pour 1,7 M€. S'ajoutent ensuite le remboursement du capital de la dette pour 4M€, les opérations d'ordre (correspondant aux écritures de régularisation des avances versées sur les marchés de travaux) pour 2M€ et le déficit d'investissement de 2024 à 3,5M€. Le budget d'investissement toutes dépenses confondues s'élève à 38,2M€.

Les dépenses d'équipement diminuent de 1,9M€ (-8%) en raison du déploiement NéoSmicval. L'année 2024 était marquée par un fort niveau d'investissement en lien avec le phasage du projet ainsi qu'un niveau haut de reste à réaliser à 5,3M€ dénoué en totalité en 2024 (livraison de camions notamment).

Les principales évolutions par grandes masses d'investissement :

- Transformation de la collecte et incitativité : -1,6M€
- SMK Estuaire : -0,7M€
- SMK du Libournais : +3,6M€

La grande majorité (75%) des dépenses d'investissement budgétées en 2025 correspond à des engagements pluriannuels déjà votés et entrent dans le cadre d'une autorisation de programme.

Par ailleurs, 77% des dépenses d'équipement seront consacrées aux transformations (changement de modèle de collecte, incitativité, transformation numérique, les programmes SMK, les études pour l'autonomie de traitement et les chantiers).

Les dépenses d'équipements se répartissent comme suit :

Equipements	BP 2025	
Transformation numérique Mat. Informatique et Contrôle Accès	1 720,1k€	7%
Matériels roulants	7 610,9k€	33%
Pôles recyclages + SmicvalMarket	6 319,3k€	27%
Bornes/Point d'apport collectif, Bacs, composteurs	5 421,4k€	23%
Pôle de Saint-Denis-de-pile	492,5k€	2%
Pôle de Saint-Girons	249,9k€	1%
Centre d'enfouissement technique	103,9k€	0%
Plateforme de compostage	23,8k€	0%
Voirie	284,6k€	1%

Matériel technique	126,2k€	1%
Projet Impact Déploiement, Autonomie de traitement, Chantiers	818,0k€	4%
	23 170,52k€	100%

L'encours de la dette au 1er janvier 2025 s'élève à 40,8 M€. Le stock de dette augmentera de 12,2M€. En 2025, le remboursement du capital de la dette s'élève à 4 M€.

c) Les recettes d'investissement

Le financement des investissements 2025 s'équilibre entre :

- l'emprunt : 37%, soit 12,2M€,
- l'autofinancement : 35%, soit 11,6M€
- les subventions : 20%, soit 6,6M€
- Le FCTVA : 3%, soit 0.8M€
- les opérations d'ordre : 5%, soit 1,5M€

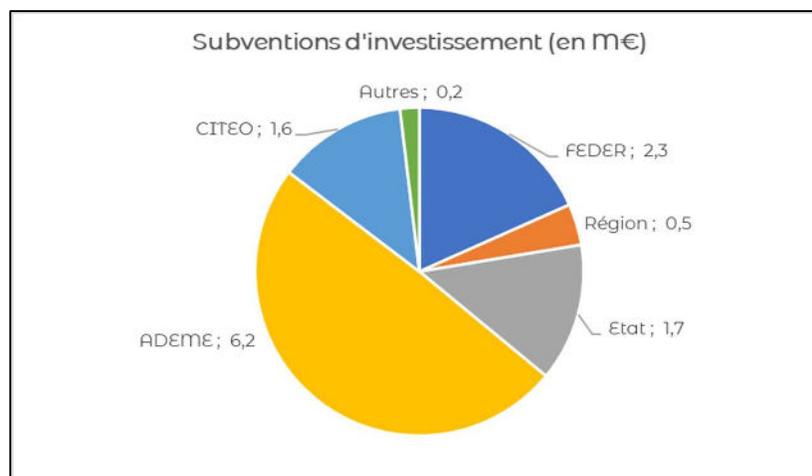
Zoom subventions

Le poids des subventions d'investissement progresse sensiblement, traduisant le soutien et l'attention des principaux financeurs aux projets du SMICVAL. Les subventions s'élèvent ainsi en 2025 à 6,6M€ contre 3,7M€ au BP 2024. Elles sont inscrites au budget au fur et à mesure de leur obtention et selon l'avancement des projets.

Nos principaux financeurs en 2025 restent l'ADEME (soutien à la mise en place de l'incitativité, la collecte des biodéchets et chantiers ZW), l'Etat et la Région (programme SMK) mais également le FEDER (programme SMK) et CITEO (bornes carton). En 2024, le SMICVAL a été retenu dans le cadre de plusieurs appels à projet qui se traduisent par des financements supplémentaires en 2025 :

- Le FEDER, qui financera les SMK Estuaire et Libournais jusqu'à 2,3M€
- CITEO qui a attribué 1,6M€ pour le financement du changement de collecte et plus spécifiquement, les équipements dédiés à la collecte en PAC des cartons.

Le total des subventions en cours obtenues par le SMICVAL atteint 12,4M€ au 1^{er} janvier 2025. Elles sont versées au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ainsi, nos principales subventions provenant de l'Ademe n'ont à ce jour pas encore fait l'objet de versement, ceux-ci étant programmés à un pourcentage de déploiement supérieur à 30% (paiements soldés).



A noter : les SMK de l'Estuaire et du Libournais sont soutenus à hauteur de 4.4M€ sur 8,8M€ HT, soit un taux de financement 50%.

Synthèse des financements 2025 hors emprunt :

La couverture du déficit d'investissement de 2024 représente 3M€.

Les subventions : 6,6M€ (dont 2,2M€ en reste à réaliser)

La part de ressources propres s'élève à 9,4M€ réparties entre :

+ Opérations d'ordre entre sections : 5,4M€ (amortissements)

+ Les opérations patrimoniales : 1,5M€

+ Le virement de la section de fonctionnement 3,1M€

+ Le FCTVA 0,9M€

→ Les ressources propres couvrent largement le remboursement du capital de l'emprunt (4M€).

2.3. La fiscalité, une inflexion des dépenses qui contribue à la maîtrise fiscale

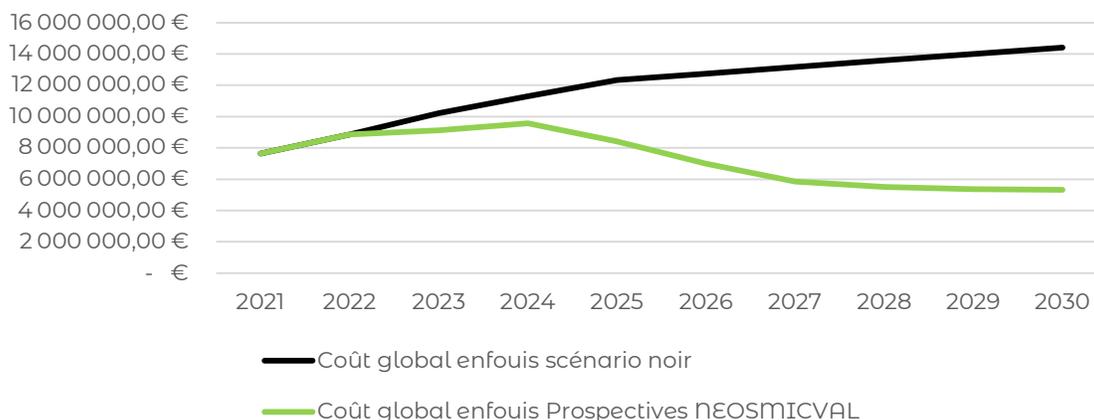
a) Rappel de la trajectoire fiscale du scénario du laisser-faire et démonstration de la maîtrise fiscale

Pour rappel, l'augmentation du coût du traitement des déchets est un enjeu majeur pour le Smicval. Les 4 réformes structurelles adoptées par le comité syndical le 6 septembre 2022 visent la baisse massive des tonnages pour neutraliser les coûts de traitement des déchets.

Le « scénario du laisser-faire » prévoyait que les coûts de traitement des déchets enfouis pour des tonnages constants puisse dépasser 14 M€, alors que, si les objectifs d'Impact à l'horizon 2030 sont atteints, les coûts pourraient se maintenir sous le seuil des 6 M€.

Au vu des résultats 2024 sur la réduction des déchets, qui sont meilleurs que les projections modélisées avec le « scénario d'Impact » et de la projection des actions 2025, les besoins de financement répercutés sur la fiscalité sont toujours en augmentation mais très nettement inférieurs aux besoins du « scénario du laisser-faire ».

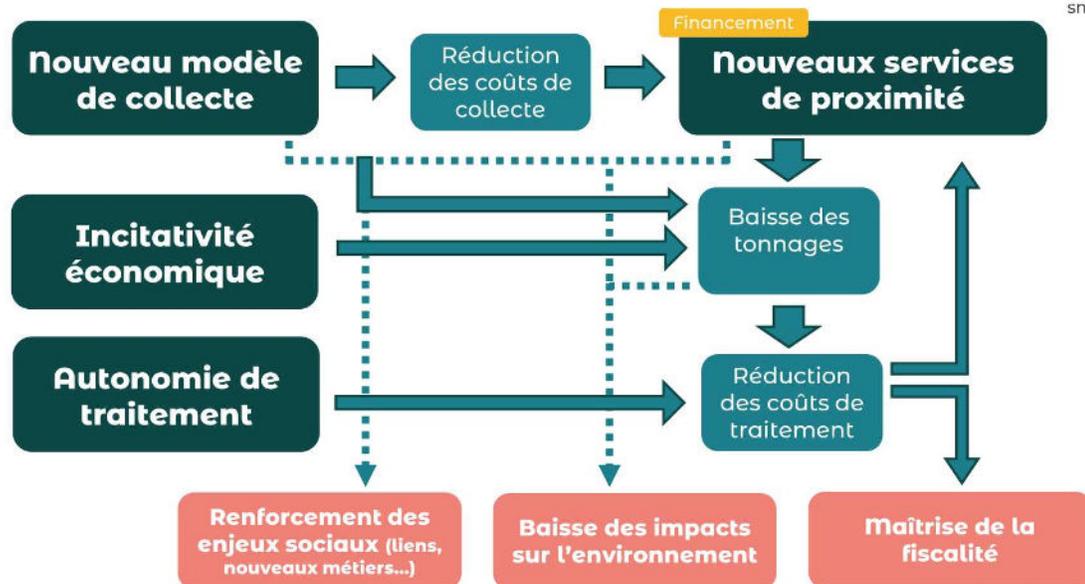
Evolution dépenses d'enfouissement selon les scénarios



b) Une fiscalité qui commence à prendre en compte les changements de collecte

La refonte complète du service de collecte qui prévoit de passer d'un mode majoritairement en porte à porte vers un mode de collecte en point d'apport collectif doit permettre à terme des économies, et donc une diminution des coûts de fonctionnement en lien avec la baisse des tonnages et l'optimisation de la collecte. Ces économies réalisées permettront la mise en place des nouveaux services et participeront à la maîtrise de la fiscalité.

Les impacts attendus d'IMPACT



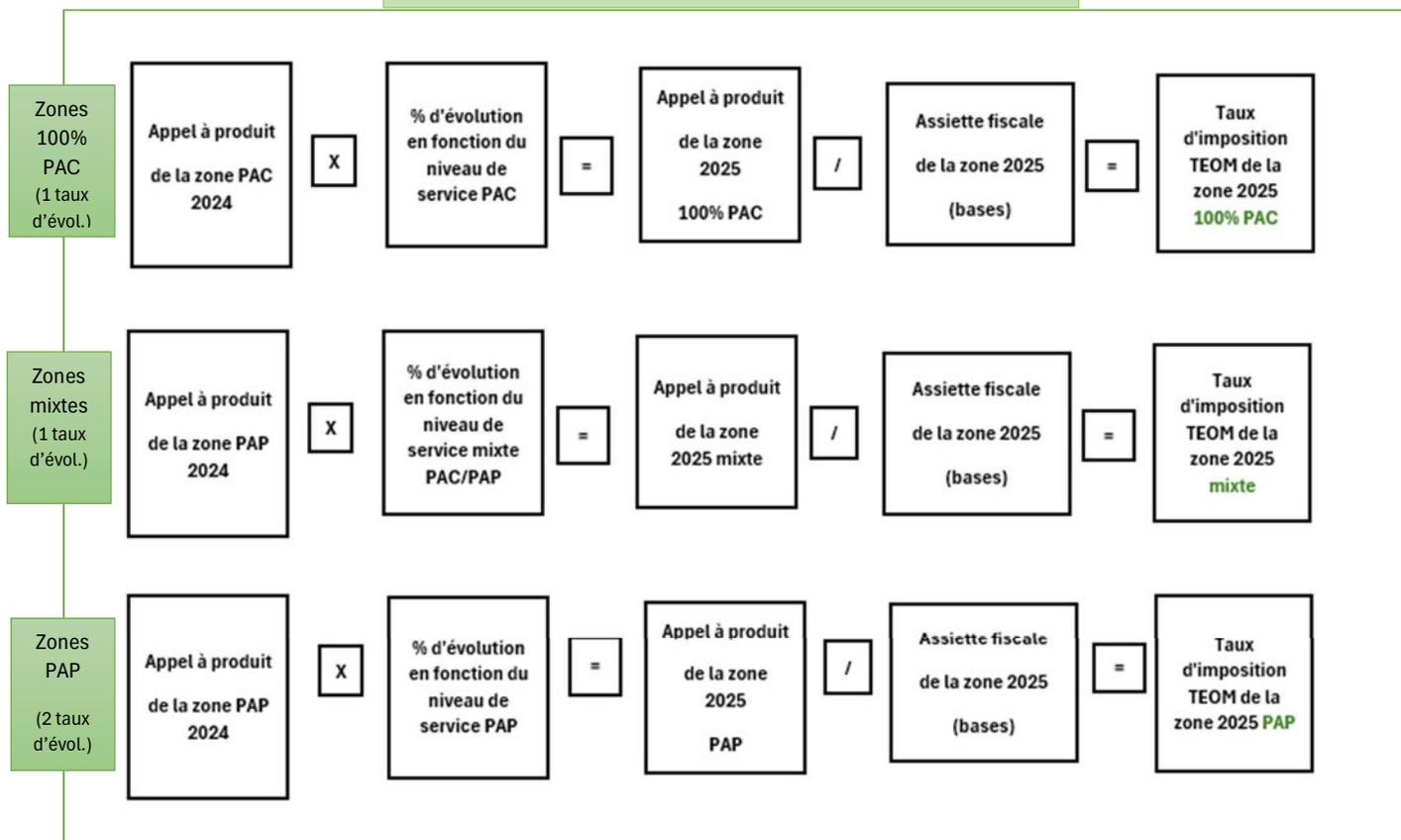
Le déploiement de cette nouvelle collecte a débuté en fin d'année 2023 et se décline en 5 phases. Pour tenir compte de ces modifications progressives sur le territoire, le zonage de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a fait l'objet d'une première modification votée le 10 octobre 2023 afin de créer deux nouvelles zones dissociant les communes des phases 1 et 2 basculées en Point d'Apport Collectif (PAC) et leur attribuer un taux correspondant.

Selon ce même principe, le zonage a de nouveau été modifié en octobre 2024 afin de créer trois nouvelles zones en 2025 correspondant aux communes des phases 3 et 4 devant basculer en PAC en 2025. Les communes conservant le mode de collecte en porte-à-porte resteront dans leurs zones d'origine.

En 2024, l'appel à produit des zones basculées en PAC avait bénéficié d'une évolution de taux intégrant les économies attendues grâce à la collecte en PAC sur leur territoire. Les zones 6, 10 et 11 s'étaient donc vu appliquer un pourcentage d'évolution inférieur. En 2025, il est proposé d'appliquer quatre pourcentages d'évolution différents, correspondant à nouveau au degré d'avancement du changement de collecte par zone :

- Une évolution de taux pour les zones basculées sur 100% de l'année 2024
- Une évolution de taux pour les zones "mixtes" basculant en cours d'année 2025
- Deux évolutions de taux pour les zones conservant un mode de collecte en porte-à-porte, selon le cout afférent au maintien du PAP par zone (protocole d'accord transactionnel)

Après la modification du zonage
Application de taux différenciés à partir de 2025



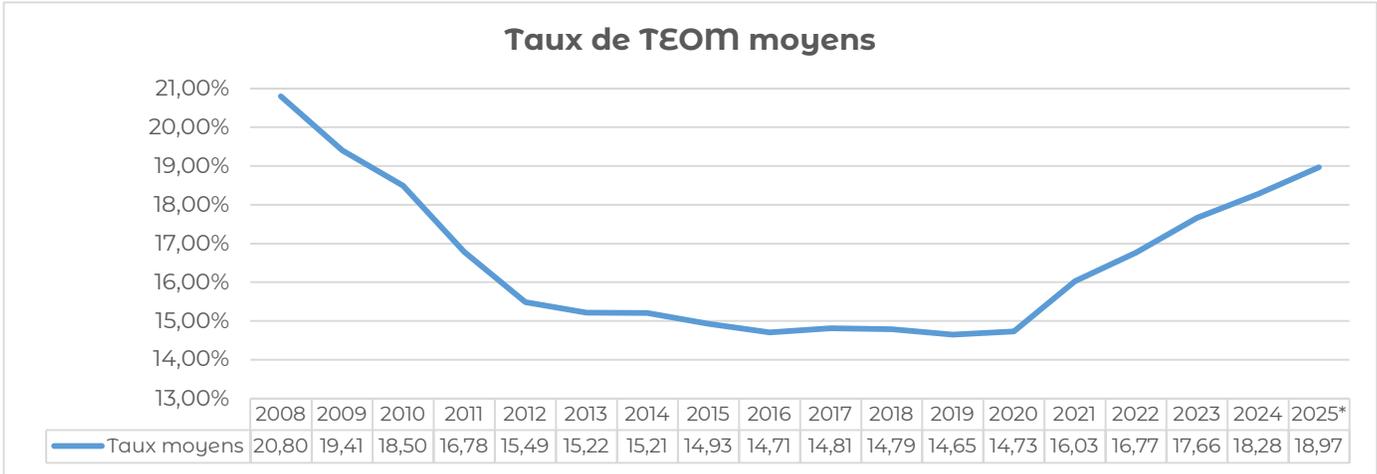
c) Les hypothèses fiscales à retenir pour 2025

1. La **population** augmente de **+0,75%**
2. Les bases fiscales de référence sont les **bases prévisionnelles 2025 : +1,7%** par rapport à 2024
3. Un appel à produit de **38 771 978€**
4. Une différenciation fiscale entre les zones de déploiement
5. Un taux moyen qui passe de 18,28% à 18,97%*, soit une évolution moyenne de 5,55%

**chiffres provisoires à confirmer à la réception de l'ensemble des bases prévisionnelles 2025*

Le taux moyen pratiqué reste inférieur de -8,8% sur le territoire par rapport à 2008.

EVOLUTION DU TAUX MOYEN DEPUIS 2008



*Taux moyen prévisionnel

2.4. Les ratios financiers attendus

Les indicateurs financiers prévisionnels en 2025 sont satisfaisants. Le maintien d'une bonne santé financière est essentiel pour aborder économiquement la transition annoncée et les besoins d'investissements nécessaires.

- Taux d'épargne brute : 9,3% contre 8,14% au BP 2024
- Capacité de désendettement : 10.9 ans contre 11,9 ans au BP 2024.

2.5. Un projet reconnu par les banques qui améliorent les conditions de financement 2024 et les perspectives 2025

a) Les conditions de financement du syndicat en 2024

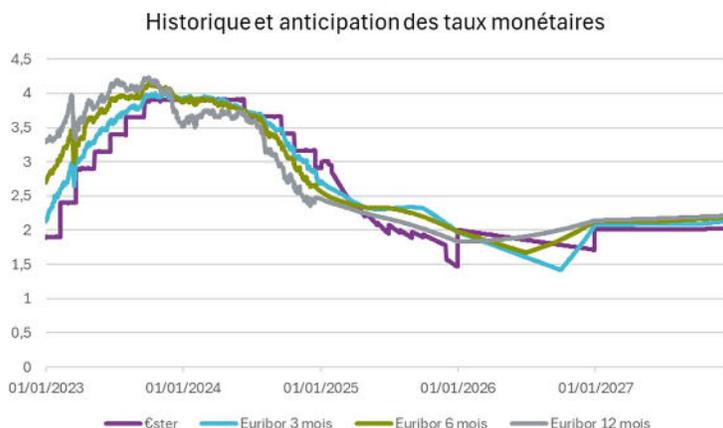
La Banque Centrale Européenne (BCE) a initié en 2024 un assouplissement progressif de sa politique monétaire, avec une baisse de son taux directeur de 3.75% en janvier à 3% en fin d'année. Cette détente a entraîné une réduction des taux monétaires, notamment de l'Ester et de l'Euribor, sur lesquels sont indexés plusieurs de nos contrats à taux variables. Malgré cet assouplissement des taux d'intérêt, les conditions d'emprunt pour les collectivités se sont durcies en raison de l'augmentation des marges de crédit pratiquées par les banques (= le cout supplémentaire pour accorder un prêt). Les banques font en effet face à un cout de refinancement plus élevé et restent attentives aux difficultés budgétaires du pays et son instabilité politique.

Dans ce contexte, le syndicat a souscrit deux nouveaux emprunts pour un total de 8M€ auprès de La Banque Postale et a mobilisé l'emprunt souscrit fin 2023 pour 4M€ (prêt vert). Compte tenu des prévisions des taux monétaires à venir – *une poursuite de l'assouplissement amorcé* – le Smicval a opté pour des taux variables, indexés sur l'Euribor et l'Ester, permettant de bénéficier d'une amélioration future des conditions de financement.

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de dette du Smicval atteignait 32M€. Avec 12M€ de versements mobilisés dans l'année et 3,2M€ de capital remboursé, il s'établit au 31 décembre 2024 à 40,8M€

b) Les conditions de financement attendues en 2025

En 2025, la BCE devrait poursuivre la baisse de ses taux directeurs, avec un dépôt attendu à 2% à mi-année. Les taux monétaires, directement influencés par les décisions de la BCE, devraient mécaniquement suivre les taux directeurs de la BCE.



Source : FCL Gérer la Cité - Bloomberg

Malgré l'assouplissement des politiques monétaires attendu en 2025, les conditions de financement devraient se maintenir à un niveau élevé, entraînant une hausse significative du cout des financements. En dépit de la détente des taux d'intérêt, les marges de crédit en France pratiquées par les banques, et particulièrement dans le secteur public, vont demeurer élevées en 2025, considérant l'amélioration limitée des finances publiques prévues dans les prochains mois.

Pour 2025, établissements publics sont confrontés à un double défi : sécuriser les volumes nécessaires à la couverture de leurs besoins, tout en limitant l'impact financier de la hausse du coût du crédit. La hausse des coûts de financement oblige à faire preuve de vigilance et d'adaptation. En

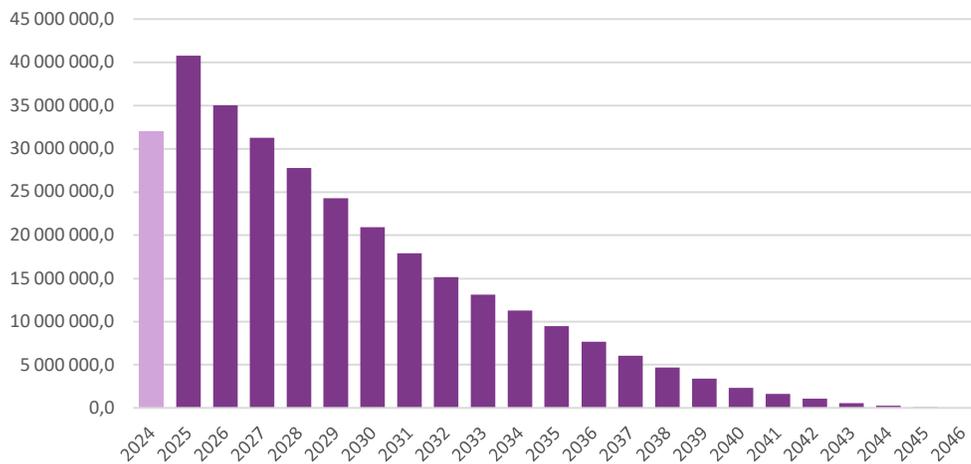
anticipant les évolutions du marché et en mettant en œuvre des stratégies financières souples, ils pourront s'adapter au contexte de marché.

2.6. La maîtrise de la dette et sa projection

a) Le volume de l'encours de dette du Syndicat

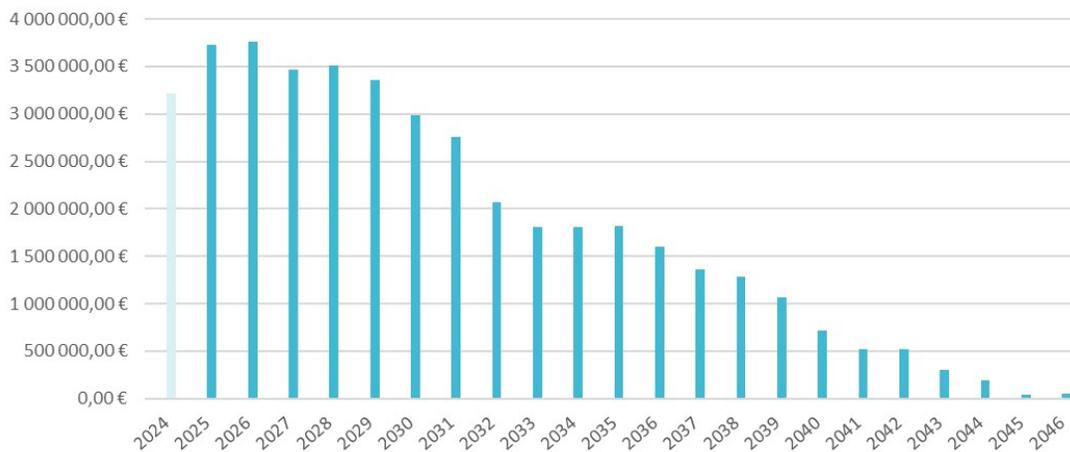
Au 1er janvier 2025, l'encours de dette du SMICVAL s'élève à 40,82 M€, marquant une augmentation de 27 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse résulte principalement d'un amortissement annuel de 3,21 M€ et de la mobilisation de nouveaux emprunts à hauteur de 12 M€ en 2024 pour financer les besoins d'investissement.

Extinction de l'encours de dette du SMICVAL au 01/01/2025 y compris mobilisations 2024 (12 M€)



Le syndicat présente un volume d'amortissement annuel supérieur à 3 M€ jusqu'en 2030, avec un pic à 3,8 M€ prévu en 2026. Sur ses récentes mobilisations, le syndicat a majoritairement intégré des emprunts sur des durées relativement longues de 20 ans afin de limiter le poids de la dette sur sa soutenabilité financière à venir.

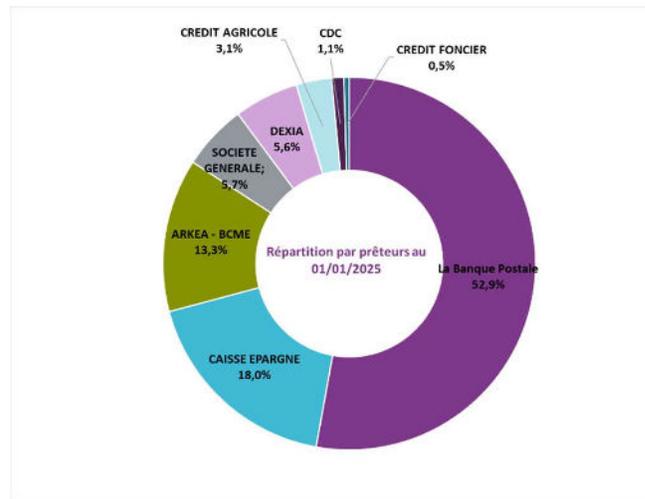
Amortissement de dette du SMICVAL au 01/01/2025



b) La répartition par prêteur de l'encours

Au 01/01/2025, La Banque Postale et la Caisse d'Épargne représentaient respectivement 53% et 18% de l'encours de dette du SMICVAL. La forte présence de La Banque Postale résulte de la performance des prêts proposés au Syndicat, ce qui est un atout en termes de coût de la dette, mais le risque de mise en retrait de la banque sur les prochaines consultations demeure présent. Les financements fléchés de certains financeurs comme la banque des territoires pourraient prendre le relais s'ils sont compétitifs dans les mois à venir.

Le graphique ci-dessous représente la répartition par prêteur de l'encours de dette :



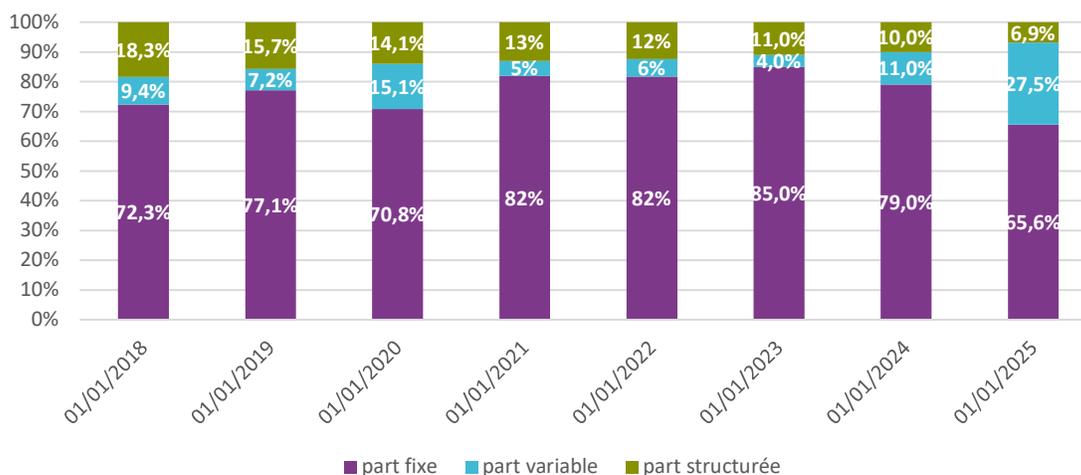
c) Une stratégie de taux d'intérêt sécurisante et agile

Depuis 2016, le Smicval a choisi de sécuriser les frais financiers associés à son encours en optant presque exclusivement pour de la dette à taux fixe, sur des niveaux inférieurs à 1,50%. Cette stratégie lui a permis de sécuriser à long terme de coût de sa dette. A l'aube de la hausse des taux, la part à taux variable était ainsi limitée à 4% de l'encours de dette.

Cette stratégie a permis au syndicat d'avoir de la visibilité sur ses charges financières et d'apporter durablement de la compétitivité à son encours.

Dans le nouveau contexte de conditions de marché dégradées, le syndicat a mobilisé 100% de ses emprunts à taux variable depuis 2023, cette stratégie est apparue opportune afin de ne pas figer la dette durablement sur des conditions de taux fixes dégradés. Ainsi, la part variable est passée de 4% au 1er janvier 2023, à 11 % au 1er janvier 2024, puis à 27,5 % au 1er janvier 2025. Cette stratégie s'avère à posteriori très opportune puisque les taux variables commencent déjà à fortement reculer, elle a permis au Syndicat de ne pas alourdir durablement sa dette avec des taux fixes supérieurs à 4% sur des durées de 20 ans.

Evolution de la répartition fixe/variable/structurée



Dans les conditions de marché actuelles, le coût moyen de la dette du Syndicat est anticipé à 2,73%, contre 2,41% l'année précédente. Le coût de la dette est encore important en raison des taux variables dont le fixing est calculé en début de période d'intérêt et du coût de la dette à taux structurée qui est élevé. La tendance est toutefois très bien orientée par rapport à la stratégie menée par le syndicat.

	Encours au (en €)	01/01/2025 (en %)	Coût estimatif (en %)
Exposition Taux fixe	26 784 855	66%	2,21%
Exposition Taux variable	11 220 005	27%	3,54%
Exposition Structurée	2 812 782	7%	4,37%
Total (consolidé)	40 817 642	100%	2,73%

d) Focus sur l'emprunt structuré

Le Smicval présente dans son encours un contrat structuré, dit « à risque », indexé sur le SOFR (taux variable de référence américain) dont le capital restant dû est de 2,81 M€ au 01/01/2025 et la durée résiduelle de 6 ans.

En 2023, le passage progressif au SOFR (remplaçant du LIBOR) s'est accompagné d'une forte hausse des taux directeurs de la Réserve Fédérale américaine pour lutter contre l'inflation. Le SOFR s'est dangereusement rapproché de la barrière des 6,25 %, créant une crainte réelle pour le Syndicat quant à une dégradation importante du taux payé. Cependant, la Réserve Fédérale a significativement baissé ses taux depuis 2024, en réponse à un ralentissement économique mondial et à une détente des tensions inflationnistes. Cela a permis au SOFR de s'éloigner de cette barrière critique, réduisant ainsi le risque pour le syndicat. L'emprunt structuré reste cependant sous surveillance et une provision pour risque de 50K€ a été constatée en 2024.

- ⇒ La dette du Smicval reste maîtrisée. Les ratios financiers satisfaisants permettront au Smicval d'assurer le remboursement des nouveaux emprunts et d'autofinancer une partie du changement de modèle.

A retenir 2025

L'année 2025 représente la troisième année de la période transition ; elle a pour enjeu de poursuivre les quatre transformations portées pour le projet politique IMPACT et sa déclinaison en offre de service public, NéoSmicval, et ainsi **conforter, sur une troisième année, les résultats environnementaux** (baisse des tonnages et proposition de services de réduction de déchets), **réglementaires** (réduction des déchets, meilleur tri,...), **économiques** (compensation des dépenses subies et maîtrise de la fiscalité sur les zones déployées en points d'apport collectif) **et sociaux** (transformation des métiers).

Dans un contexte économique qui demeure difficile et toujours sur une tendance haussière, **le budget 2025 a pour objectif de continuer à infléchir la trajectoire fiscale, tout en proposant des projets positifs pour les habitants et le territoire.**

Les 12 priorités d'action proposées pour 2025, afin de poursuivre la transition du modèle global, sont :

- 1) **La suite du déploiement du nouveau modèle de collecte,** y compris le développement de la collecte des restes alimentaires sur les phases 3 et 4
- 2) **La poursuite des améliorations et la stabilisation de la collecte en PAC** – Points d'apport collectif sur les communes déjà déployées
- 3) **Le programme SmicvalMarket :** avec l'ouverture du SmicvalMarket Terres d'Estuaires, et la poursuite des étapes de construction et d'étude pour le SmicvalMarket du Libournais et le SmicvalMarket du Blayais
- 4) La poursuite du **chantier Matière Organique,** avec notamment la suite du développement de plateformes de gestion locale, le travail sur la qualité du tri des restes alimentaires et sur le gaspillage alimentaire
- 5) La poursuite du **chantier Tout-Venant** en lien avec l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) sur les enjeux du réemploi et de la réparation : développement des Comptoirs Répar et programme autour de la réparation, projet de bibliothèque d'objets au profit des habitants, travail sur la qualité du tri dans la benne tout-venant, ...
- 6) **Les chantiers Plastiques et Textiles Sanitaires :** suite des expérimentations et du développement des services avec la modélisation et choix du service de collecte et lavage de couches bébé, la suite du programme « Mon commerçant Zero waste », la suite des actions autour du Manifeste contre les suremballages, ...
- 7) **Le développement territorial :** suite de l'expérimentation du projet K sur la 1ère commune (St Ciers / Gironde), suite du travail sur le retour de la consigne de verre, ...
- 8) La poursuite des deux projets complémentaires sur **l'autonomie de traitement des déchets résiduels**
- 9) Suivi de **l'incitativité en Pôles Recyclage – juste contribution des usagers**
- 10) **L'évaluation « en chemin » des résultats et impacts de NéoSmicval** (dont le baromètre de satisfaction usagers et le suivi des résultats par zones)
- 11) La **poursuite de l'accompagnement des habitants** dans la compréhension de la nouvelle offre de service public et de ses résultats
- 12) La suite de la **démarche de transformation managériale** Smile et **accompagnement aux changements de métiers** en interne

Le budget 2025 permettra de :

- continuer à déployer les transformations structurelles,
- maintenir la dynamique d'infléchissement de la trajectoire fiscale tout en finançant les hausses de coût et en compensant les pertes de recettes,
- assurer les activités quotidiennes dans un objectif de qualité de service,
- être au rendez-vous des obligations réglementaires,
- investir et de développer des projets positifs pour le territoire.